

Mission d'étude sur les monnaies locales complémentaires et les systèmes d'échange locaux

À la demande

de la Ministre du logement,
de l'égalité des territoires et
de la ruralité

&

de la Secrétaire d'État chargée
du commerce, de l'artisanat,
de la consommation et de
l'économie sociale et solidaire

D'AUTRES MONNAIES POUR UNE NOUVELLE PROSPÉRITÉ



Jean-Philippe MAGNEN

Vice-président de la région Pays de la Loire,
chargé de l'Emploi, de la Formation professionnelle
et des métiers de demain

Et **Christophe FOUREL**, chef de la mission prospective
à la direction générale de la cohésion sociale

Rapporteur: **Nicolas MEUNIER**

Rapport remis à **Carole DELGA**, Secrétaire d'État
chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation
et de l'économie sociale et solidaire le 8 avril 2015

Troisième partie
– Annexes –

TABLE DES MATIERES

<u>Groupe ressource</u>	5
Composition	5
<u>Le déroulement de la Mission sur les Monnaies locales complémentaires et les Systèmes d'échanges locaux</u>	7
<u>Visites sur le terrain</u>	7
Déplacement à Toulouse	7
Déplacement à Romans	8
Déplacement en Sardaigne	8
<u>Article « Les dispositifs de monnaies locales en quête de ressources : entre expérimentation et modèles socio-économiques » (J. Blanc et M. Fare)</u>	10
<u>Introduction</u>	11
<u>I. Structure des dépenses et des ressources</u>	12
1. Les postes budgétaires : l'emploi comme variable d'ajustement	12
2. Des ressources hybridées	14
<u>II. Trois modèles de dispositifs</u>	17
1. Modèle dominé par le bénévolat.....	17
2. Modèle dominé par les subventions	18
3. Modèle dominé par les transactions	19
4. Perspectives.....	21
Bibliographie	23
<u>Synthèse de l'enquête adressée aux acteurs porteurs de projets de monnaies locales complémentaires (MLC)</u>	26
<u>1. Mise en place du dispositif</u>	26
A. Les MLC relèvent majoritairement d'initiatives citoyennes	26
B. Les projets de MLC peuvent faire l'objet d'une aide de la part des citoyens, des pouvoirs publics, voire d'acteurs privés	26
<u>2. Fonctionnement du dispositif</u>	27
Le format papier est préféré, bien que sa gestion soit complexe à long terme	27
Les MLC prennent essentiellement place dans le cadre d'un échange de biens et services	27
Les choix de rendre la MLC fondante et/ou convertible font débat	27
<u>Objectifs et publics</u>	28
Trois objectifs principaux : le lien social, la relocalisation de l'économie, la protection de l'environnement.....	28
Les MLC se veulent responsables, voire éthiques, et sont donc porteuses d'un projet d'une société renouvelé	28
<u>Mise en perspective</u>	32
la portée des projets de MLC s'avère pour l'instant limitée	32
Les associations attendent un soutien affirmé des pouvoirs publics	33
Apprendre des réussites	34
<u>Des MLC qui se distinguent</u>	35
Une MLC tournée vers le monde de l'entreprise	35
Permettre la contribution des plus défavorisés au développement durable	35
Des « monnaies » à base temps	35
Valoriser l'engagement citoyen	36

<u>QUESTIONNAIRE Monnaies Locales Complémentaires</u>	<u>38</u>
I. Mise en place du dispositif.....	38
II. Objectifs et publics.....	38
III. Fonctionnement du dispositif	38
IV. Mise en perspective.....	38
<u>QUESTIONNAIRE Systèmes d'échanges locaux à base temps.....</u>	<u>40</u>
<u>Questionnaire conseillers économiques en ambassade : LES MONNAIES LOCALES COMPLEMENTAIRES ET LES SYSTEMES D'ECHANGE A BASE TEMPS.....</u>	<u>42</u>
<u>LOCAL CURRENCIES AND LOCAL EXCHANGE TRADING SYSTEMS</u>	<u>43</u>

**Étude comparative internationale sur le développement des monnaies locales
complémentaires et des système d'échange locaux** **47**

Analyse comparative dans 13 pays, contributions des Services économiques des pays suivants : Allemagne, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Espagne, États--Unis, Japon, Kenya, Luxembourg, Royaume--Uni, Suisse et Venezuela

GROUPE RESSOURCE

COMPOSITION

Conformément à la lettre de mission adressée à Monsieur Christophe Fourel et Monsieur Jean-Philippe Magnen par Mme Cécile Duflot et Monsieur Benoît Hamon, les travaux autour des monnaies locales complémentaires se sont appuyés sur l'expertise d'un groupe de personnes qualifiées réparties en 3 collèges. Ce Groupe Ressource n'est en aucun cas une Commission. Sa composition a évolué tout au long des travaux de la Mission.

Collège des Experts

AGLIETTA Michel	Professeur émérite à l'Université de Paris X, conseiller scientifique du CEPPI.
ALPHANDERY Claude	Président du Labo de l'ESS ; Président du mouvement SOL.
AMATO Massimo	Economiste et historien de l'économie, professeur à l'Université Bocconi à Milan.
AUDUIT Erwam	Responsable des Partenariat et Recherche à la Direction du développement du Crédit Coopération.
BARBAROUX Catherine	Présidente de l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) qui vient en aide aux personnes exclues du système bancaire traditionnelle.
BLANC Jérôme	Enseignant-chercheur au laboratoire Triangle (Lyon, sur l'action, le discours, la pensée politique et économique).
BOUCHART Christiane	Vice-présidente du labo de l'ESS, membre du conseil supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire, présidente du Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES).
CLERC Denis	Economiste, fondateur de la revue Alternatives Economiques, président de la FNARS Franche-Comté.
COHEN Samuel	Fondateur de France Barter, Président de B2B EN TRADE.
CORNU Jean-Michel	Directeur du développement de Imagination for people, conseiller scientifique de la FING (Fondation Internet Nouvelle Génération).
DEBONNEUIL Michèle	Administrateur de l'Insee et inspecteur général des finances. Chargée de mission à la caisse des dépôts.
DE FOUCAULD Jean-Baptiste	Ancien commissaire au plan, fondateur de l'association Solidarités nouvelles face au chômage et du pacte civique.
DE FREITAS Carlos	Coordinateur de l'Institut Palmas Europe, coordinateur Global Fund for Cities Development (FMDV). Co-auteur du livre « Viva Favela ! ».
DEGRAND-GUILLAUD Marie	Directrice Marketing de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE).
DERRUDER Philippe	Ancien chef d'entreprise, conseil en économie et monnaie alternatives
DORE Dominique	Porte-parole de la coordination des SELs d'Ile de France
DORIVAL Pascal	Ancien Directeur Général de Chèque Domicile, a collaboré avec Chèque Déjeuner et la Fondation MACIF pour la mise en place du projet SOL.
FARE Marie	Docteure en sciences économique rattachée au laboratoire Triangle, chercheuse spécialisée sur la question des monnaies locales complémentaires.
GAUDIN Thierry	Expert international en politique de l'innovation et en prospective
KALINOWSKI Wojtek	Economiste, chargé d'études à l'Institut Veblen.
LANDRIOT Jacques	Ancien Président de Chèque Déjeuner.
LAUDIER Isabelle	Responsable de l'Institut de recherche de la Caisse des Dépôts.
LAVILLE Jean-Louis	Sociologue et économiste, professeur au CNAM.
LIETAER Bernard	Un des fondateurs de l'ECU, ancien dirigeant de la banque

	centrale belge, auteur de l'ouvrage « L'avenir de la monnaie ».
MARGUERIT David	Statisticien, chargé d'études à France Stratégie.
NOISETTE François	Conseiller auprès du directeur général du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET).
OLM Manfred	Statisticien économiste, spécialiste en ingénierie de l'information. Co-inventeur d'une messagerie sécurisée autour des paiements européens (SEPAmail).
PHILIPPE Alain	Ancien Président de la Fondation MACIF, spécialiste et promoteur des Accorderies en France.
PILLARD Hervé	Avocat au Barreau de Paris, spécialiste du droit du financement et du droit bancaire.
POULNOT Jean Philippe	Direction des relations extérieures de Chèque Déjeuner.
PRIVAT Hélène	Doctorante en sciences de gestion, spécialiste des Systèmes d'Echanges Locaux (SEL).
RACHELINE François	Conseiller spécial du Président du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE).
SERVET Jean-Michel	Enseignant-chercheur en économie, spécialiste des questions de développement solidaire.
SLAMA Raphaël	Ancien adjoint au Chef de la Mission Analyse Stratégique, Synthèse et Prospective de la Direction Générale de la Cohésion Sociale.
THERET Bruno	Directeur de recherche au CNRS, membre de l'IRISSO (Institut de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales) de l'université Paris-Dauphine, auteur de « La monnaie dévoilée par ses crises ».
TREHET Pascal	Président de GO Conseil, expert en stratégie opérationnelle, finance solidaire et systèmes complexes.
VIVERET Patrick	Philosophe, co-fondateur du nouveau SOL, ancien magistrat à la Cour des comptes.
WHITAKER Céline	Membre du Centre d'Etudes pour le Développement de l'Amérique Latine (CEDAL), membre du CA du projet SOL et ancienne coordinatrice du projet SOL entre 2004-2009.
ZANOLLI Romain	Juriste, droit monétaire.

Collège des porteurs de projet en France

BOUDARIAT Jean	Co-fondateur du projet Temp'oh.
CARO-GOMEZ Andréa	Secrétaire Générale du mouvement SOL et du SOL-Violette à Toulouse.
GRIVEAU Denis	Co-fondateur du projet Temp'oh.
HAYEM Etienne	Initiateur et Gérant du projet SYMBA.
LENOBLE Philippe	Co-créateur de la monnaie « Abeille » de Villeneuve-sur-Lot.
PLA Jean-Paul	Conseiller municipal de la ville de Toulouse (2008-2014) à l'origine du projet Sol-Violette.
POUJADE Gérard	Président de l'Agence Régionale de Développement Durable à l'initiative du "Mypis" (monnaie régionale complémentaire en projet), auteur de « Une monnaie régionale, une monnaie anti-crise ». Maire du Séquestre, élu du CG Midi-Pyrénées.
PRAUD Jean-Yves	Vice-président du conseil général d'Ille et Vilaine, en charge de l'économie solidaire et de l'insertion.
SANJURJO Dante	Co-président de l'association Euskal Moneta à l'initiative du projet Eusko.
VITAL Annie	Cofondatrice et administratrice de la Mesure, MLC de Romans sur Isère.

Collège des administrations

CESANA Magali (ou son/sa représentant.e)	Cheffe de bureau service bancaire et moyen de paiement à la Direction du Trésor
FAURE Jérôme (ou son/sa représentant.e)	Chef de la mission innovation, expérimentation sociale et économie sociale au sein de la Direction Générale de la Cohésion Sociale
HUYSSSEN Jean- Claude (ou son/sa représentant.e)	Directeur des Agréments, des autorisations et de la réglementation - Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) - Banque de France

LE DEROULEMENT DE LA MISSION SUR LES MONNAIES LOCALES COMPLEMENTAIRES ET LES SYSTEMES D'ECHANGES LOCAUX

Fin février 2014 Lettre de Mission signée par Mme Cécile DUFLOT et M. Benoît HAMON

25 février 2014: Rencontre de **Patrick Viveret** : auteur du rapport « Reconsidérer la richesse » ;

5 mars : Rencontre de **Bernard Lietaer** (Bruxelles) : auteur (en autres) d'un rapport pour le Club de Rome et expert international reconnu sur le sujet de monnaies complémentaires ;

19 mars : déplacement à Toulouse :

Rencontre de Jean Paul Pla (et son équipe) : initiateur du **Sol-Violette + 7 autres monnaies locales**

Rencontre de Gérard Poujade (Conseil Régional) : initiateur des **Mypis** (monnaie régionale en projet) ;

21 mars : Rencontre de la **Direction du Trésor** : Magali Césana (Cheffe de bureau) et Fabrice Wenger (adjoint)

21 mars : Rencontre de la **Banque de France et de l'Autorité de Contrôle Prudentielle (ACP-R)** : Jean-Claude Huyssens et

28 mars : déplacement à Romans (Drôme) :

Rencontre de Michel Lepasant, Annie Vidal et Marie-Christine Baudin et : initiateurs de La Mesure (Romans) et des Lucioles (Ardèche)

Rencontre de Christophe Chevalier (DG du Groupe Archer et animateur du PTCE)

Rencontre de Philippe Le Duigou et Agnès Garelli : initiateurs du BEL (monnaie locale électronique en projet)

1^{er} avril : première séance de travail avec le **Groupe Ressource**

Point d'avancement sur l'enquête lancée par la Mission auprès des acteurs

auditions de 5 monnaies locales

13 mai : deuxième séance du **Groupe Ressource** :

Exposé de Bernard Lietaer (les bases scientifiques des monnaies complémentaires)

Exposé de Bruno Théret (les monnaies base temps)

Auditions de 3 monnaies locales

20 mai : Rencontre cabinet de Sylvia Pinel : directrice de cabinet (Emilie Piette)

10 juin : troisième séance du **Groupe Ressource**

Présentation du projet Sardex (monnaie inter entreprise en Sardaigne : 48 millions d'euros en circulation)

Présentation du projet de monnaie base temps Temp'oh

Auditions Crédit coopératif + BPCE

23 juin : quatrième séance du **Groupe Ressource** :

Présentation de l'enquête internationale réalisée par les services économiques en ambassade à la demande de la Mission

Présentation de l'enquête auprès des SELs réalisée par la Mission

Ebauche d'un programme d'expérimentation

4 septembre : cinquième séance du Groupe Ressource

la dynamique des Accorderies par Alain Philippe (ancien Président de la Fondation Macif);

la monnaie-temps NABTA par Lofti Kaabi (conseiller à la Présidence de la République Tunisienne);

l'évolution législative en cours en Italie par Massimo Amato

23 septembre : sixième séance du Groupe Ressource

Exposé de Michel Aglietta sur « Monnaies et développement durable »

Discussion par Jérôme Blanc

Exposé de Jacques Landriot et Jean Philippe Poulnot sur « le rôle de l'économie sociale dans le développement des titres de paiement : l'exemple de Chèque-déjeuners »

15 octobre : septième et dernière séance du Groupe Ressource

Exposé de Samuel Cohen sur le développement des système barter en France

Discussion de Manfred Olm

Exposé de Jean-Michel Cornu sur « innovation monétaire et initiative économique »

18 et 19 octobre : déplacement en Sardaigne

20 octobre : rencontre avec Michel Rocard, ancien Premier Ministre

29 octobre : Nouvelle lettre de Mission signée par Mme Sylvia PINEL et Mme Carole DELGA

VISITES SUR LE TERRAIN

DEPLACEMENT A TOULOUSE

Le 19 mars 2014, la Mission s'est déplacée à Toulouse. Elle a rencontré Jean-Paul Pla (et son équipe), alors conseiller municipal chargé de l'Economie Sociale et Solidaire et à l'initiative du dispositif du **Sol-Violette** (en coopération avec des associations citoyennes) lancé en mai 2011. Cette monnaie complémentaire est présentée par ses promoteurs comme une monnaie citoyenne ayant vocation à « tisser des liens autour de valeurs », à « alimenter l'économie locale et remettre la finance au service de l'économie réelle ». En ce sens, le Sol-Violette serait un « levier de développement pour l'Economie Sociale et Solidaire ».

La monnaie circule sous forme de coupons-billets¹ et permet de régler des achats de biens et de services auprès de commerçants agréés selon une charte qui prend en compte divers critères : critère de proximité territoriale, critères environnementaux, sociaux, économiques et d'engagement

1

Des expérimentations sont actuellement en cours pour une évolution vers des possibilités de paiement par carte ou via mobiles.

citoyen. Pour obtenir des Sol-Violette, tout citoyen membre de l'association du Sol-Violette doit se rendre à un comptoir de change (Crédit Coopératif, Crédit Municipal). Les euros convertis en monnaie locale sont conservés chez les partenaires bancaires du Sol-Violette. Aujourd'hui, ce projet réunit près de 1700 adhérents et 135 prestataires pour une masse monétaire en circulation en Sol-Violette d'un montant équivalent à 43 000 €.

La Mission a aussi rencontré à Toulouse les partenaires bancaires du Sol-Violette : le Crédit Coopératif et le Crédit Municipal de Toulouse.

Cette visite a, en outre, permis de rencontrer 7 autres porteurs de projets de monnaies locales actuellement lancés (ou sur le point de l'être) en Midi-Pyrénées.

La Mission a également rencontré Gérard Poujade, maire de la commune du Séquestre et Président de la Commission Développement durable au Conseil régional de Midi-Pyrénées, à l'origine d'un projet de monnaie locale et complémentaire un peu particulier. La **Monnaie Régionale d'Investissement (MORI)** et sa première forme expérimentale en projet en Midi-Pyrénées (MIPYS) est une monnaie qui a avant tout vocation à lutter contre la pauvreté en se focalisant sur la population constituant les trois premiers déciles de l'échelle des revenus. A cette dimension sociale très marquée s'ajoutent des objectifs en partie semblables à ceux avancés par les MLC classiques, et très axés sur une dimension écologique : promouvoir un développement régional durable, favoriser la transition énergétique.

Son utilisation ne sera pas simplement dévolue à l'acquisition de biens et de services. La monnaie entre en circulation par trois moyens : l'achat volontaire, l'attribution de prêts et la compensation entre entreprises, toujours sous forme dématérialisée. Elle permettra de financer, à taux zéro, des investissements liés au développement durable. En Midi-Pyrénées, les prêts seront dévolus à la rénovation énergétique de particuliers, de TPE, PME, ou de collectivités. La monnaie entrera en circulation dès lors qu'elle réunira un total de 1000 entreprises partenaires, sans doute à l'automne 2014.

DEPLACEMENT A ROMANS

Le 28 Mars, la Mission s'est déplacée à Romans et Valence dans la Drôme. Cela a été l'occasion d'une rencontre avec le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) piloté par le Groupe ARCHER et avec les représentants de la MLC de Romans (« la Mesure »), de Privas et ses alentours (Ardèche nommée « Les Lucioles »), puis avec ceux du projet Delmo de Valence.

A Romans, La Mesure circule depuis mai 2011. A l'instar du Sol-Violette c'est une monnaie locale complémentaire qui se veut éthique et responsable. Son fonctionnement est très semblable à celui de la monnaie toulousaine.

A Valence, le projet Delmo souhaite mettre en circulation une MLC sous forme électronique, Le Bel, qui est encore à l'état de projet. Développé avec le soutien de la Région Rhône-Alpes, ce dispositif de monnaie semblable lui aussi aux projets précédemment cités envisage par ailleurs la mise en place d'un groupement d'achat pour permettre au plus grand nombre l'accès à des produits de meilleure qualité à moindre coût notamment. Ce projet envisage une véritable collaboration avec le PTCE local.

Le Bel devrait être lancé à l'automne 2014.

DEPLACEMENT EN SARDAIGNE

Visite de SARDEX en Sardaigne : une chambre de compensation à l'échelon de la Sardaigne

Le SARDEX est le nom de la monnaie complémentaire servant pour les échanges dans toute la Sardaigne. Lancée en 2009 pour revitaliser l'économie locale en période de crise financière, Sardex s'est développée sur le modèle des Barters (qui représentent des milliards d'échanges aux Etats-Unis), système de troc interentreprises.

Les responsables de Sardex ont rencontré le Groupe Ressource de la mission au printemps 2014. A cette occasion, ils ont invité la mission à une grande rencontre européenne sur les monnaies complémentaires qui a eu lieu à Cagliari les 18 et 19 octobre.

A cette occasion, nous avons pu rencontrer l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet Sardex et également les responsables politiques de la collectivité régionale de Sardaigne. La dynamique territoriale est réelle et reconnue par l'ensemble des acteurs. L'impact sur l'activité économique sarde est sans conteste après le modèle WIR en Suisse, le plus important d'Europe sur un territoire de cette échelle. Ces quelques chiffres l'illustrent clairement :

L'activité de Sardex en 2014

Nombre de transactions : 90.000

Valeur de transactions : 63.000.000 srd (=€)

Valeur des biens et services en garantie de la masse monétaire : 34.000.000 €

Nombre d'entreprises : 3.000

Nombre de particuliers (salariés) : 1.100

Nous sommes également intervenus lors de cette rencontre pour évoquer les travaux de la mission et les confronter à la réalité italienne, et notamment au projet de loi italien en cours sur les monnaies complémentaires.

Enfin, cette rencontre fut aussi l'occasion pour nous de rencontrer d'autres partenaires européens qui se réunissaient à cette occasion pour mutualiser leurs expériences dans le cadre d'un projet européen. Ainsi nous avons pu échanger et découvrir les expériences anglaises (Bristol), espagnoles (Catalogne) et une expérience hollandaise.

ARTICLE « LES DISPOSITIFS DE MONNAIES LOCALES EN QUETE DE RESSOURCES : ENTRE EXPERIMENTATION ET MODELES SOCIO-ECONOMIQUES » (J. BLANC ET M. FARE)

L'article qui suit a été rédigé par Jérôme Blanc et Marie Fare à l'occasion des XIVe Rencontres du Réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire en mai 2014. Il est reproduit ici intégralement avec l'aimable autorisation de ses auteurs

Résumé

Peu de travaux se sont penchés sur la manière dont les dispositifs de monnaies locales se financent, alors même que l'entrée progressive de collectivités et de financeurs privés conduit à interpellier leur « modèle économique ». Ce texte vise précisément à identifier les ressources et les dépenses de ces dispositifs ainsi que ce que ces ressources engagent, autrement dit, la nature du projet lui-même. Il s'agit ainsi d'analyser l'enjeu et les difficultés de l'ajustement entre dépenses et ressources au prisme du projet lui-même. Cela nous conduira à affiner la tripartition usuelle dans les travaux relatifs à l'économie solidaire (économie marchande / non marchande / non monétaire). Nous distinguerons quatre types de ressources : marchandes, redistributives, du don et de la double qualité. A partir de ces types de ressources, nous identifierons trois modèles, construits autour de la domination d'un type de ressources, lié notamment à la place de certains acteurs dans la construction du projet et nous en tirerons les principaux enjeux.

Mots-clés : Monnaies locales, modèle socio-économique, projet politique, hybridation des ressources

Abstract

Few studies have examined how local currency systems fund, whereas the gradual rise of interest from public authorities and private actors led to question their "business model". This text is specifically designed to identify the resources and expenses of these schemes and what these resources lead, ie the nature of the project itself. It aims, thus, at analyzing the issue and the difficulties of balancing expenditure and resources through the prism of the project itself. This leads us to refine the usual tripartition of resources in solidarity-based economy (market / non-market /

non-monetary economy). We distinguish four types of resources: market, redistributive, gift resources and resources from the double status. Based on these types of resources, we identify three models, built around the domination of one type of resource, linked in particular to the place of some actors in the building of the project. We conclude on the main issues from these models.

Keywords: Local currencies, socio-economic model, political project, resources hybridization

INTRODUCTION

Les dispositifs de monnaies sociales, locales ou complémentaires (ci-après, MLC) ont pris une extension inédite depuis quelques années, en France comme ailleurs en Europe ou dans le monde (voir par exemple Blanc, dir., 2006 ; Kennedy et Lietaer, 2008)². Ils sont très divers, tant dans leurs objectifs et impacts, leur « architecture monétaire » (adaptée à ces objectifs), que dans les moyens mobilisés et les démarches mises en place. Ils visent principalement trois objectifs : la territorialisation des activités, la dynamisation des activités locales et la transformation sociétale dans un sens plus soutenable (Fare, 2011).

On s'intéressera ici aux dispositifs français de monnaies locales, qui appartiennent à la troisième génération de dispositifs de monnaies apparus depuis les années 1980. Ils ont émergé à partir de 2010 et, au premier semestre 2014, on en compte plus d'une vingtaine, ce qui fait de la France l'un des pays les plus dynamiques en la matière sur la période. Ces dispositifs s'apparentent à des monnaies citoyennes commerciales : *citoyennes* car elles sont mises en œuvre localement à partir d'orientations et de décisions prises, dans une grande autonomie, par des groupes de personnes réunies par leur intérêt pour ces projets ; *commerciales*, car elles ont vocation à être acceptées par des prestataires professionnels et elles sont ancrées par un taux fixe sur l'euro, dans lequel les professionnels ont la possibilité de les convertir sous conditions. Au plan international, ces monnaies sont analogues au Chiemgauer et à la plupart des monnaies dites Regio en Allemagne, Suisse et Autriche (Gelleri, 2009 ; Thiel, 2012 ; Volkmann, 2012) ou aux monnaies de villes en transition britanniques (North, 2010 ; Ryan-Collins, 2011).

On connaît de mieux en mieux les modes de fonctionnement et les potentialités de ces monnaies. Des réseaux nationaux et des liens internationaux se tissent qui permettent d'échanger sur les pratiques et qui conduisent à opérer une certaine convergence des systèmes. Les collectivités publiques s'y intéressent de plus en plus (Blanc et Fare, 2013). Quelques banques centrales s'en inquiètent, édictent des règles ou font réaliser des études ou des rapports à leur sujet (en Allemagne, voir le rapport de Rösl, 2006 ; au Brésil, voir la thèse d'une juriste employée par la Banque centrale, Vasconcelos Freire, 2011 ; en Angleterre, voir l'article de Naqvi et Southgate, 2013).

Peu de travaux, cependant, se sont penchés sur la manière dont ces dispositifs se financent, alors même que l'entrée progressive de collectivités et de financeurs privés conduit à interpellier le « modèle économique » de ces dispositifs. Ces financeurs potentiels tendent à imposer la terminologie gestionnaire des « projets » à partir de cette notion de « modèle économique ». La notion de projet renvoie, pour Boutinet, à une « anticipation à caractère opératoire, de type flou, d'un futur désiré ». Appliqué à des dispositifs de management, Bréchet et Schieb-Bienfait (2006) le définissent comme « processus de rationalisation de l'action collective fondé sur l'anticipation ». Cette rationalisation est articulée à des nécessités de régulation de l'action collective (Bréchet et Desreumeaux, 2006), lesquelles sont très visibles dans les projets de monnaies locales : la question des bonnes méthodes de prise de décision et de progression dans le projet, par exemple, y est souvent centrale. Le travail de rationalisation qu'implique tout projet est amplifié par l'usage d'outils gestionnaires tels que les plans d'affaires. Dans ce cadre, l'usage de la notion de « modèle économique » n'est pas neutre ; elle permet de qualifier la manière dont les dispositifs peuvent se pérenniser. Poser la question « quel est le modèle économique de votre projet » sous-entend en effet plus précisément : « quels moyens mettez-vous en œuvre pour que votre projet soit

2 Ce texte emprunte à un rapport rédigé pour la Région Rhône-Alpes : M. Fare et J. Blanc, « Les modèles économiques des monnaies locales complémentaires », mars 2014, 31 p.

pérenne », avec un sous-entendu plus fort encore : « quels moyens mettez-vous en œuvre pour qu'il devienne autonome financièrement ». Ces dispositifs, qui sont généralement à base associative militante et contestataire, sont alors rattrapés par le langage et les techniques de la rationalisation économique et sont potentiellement soumis à l'idéologie néolibérale de l'autonomie financière à base de ressources marchandes³. Par ailleurs, l'arrivée de financeurs externes conduit aussi à transformer le « modèle économique » en soumettant les dispositifs à une contrainte de professionnalisation, qui engendre à son tour une exigence de ressources. Le texte qui est ici proposé vise précisément à identifier les ressources de ces dispositifs et ce que ces ressources engagent – autrement dit, la nature du projet lui-même.

Cependant, l'analyse des « modèles économiques » des MLC ne doit pas conduire à adopter une approche purement monétaire. En effet, à l'instar de l'économie sociale et solidaire, l'utilité sociale, voire sociétale, des MLC reste encore peu étudiée et documentée. Par conséquent l'analyse des modèles économiques ne peut être décloisonnée d'une perspective d'évaluation des impacts des MLC ainsi que des coûts évités et de réflexions sur les plus-values sociales, économiques, démocratiques et environnementales des MLC : amélioration du cadre de vie, maintien de commerces et de productions alimentaires de proximité, réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants divers, cohésion sociale, etc. Dit autrement, il s'agirait d'évaluer l'utilité sociale des MLC, c'est-à-dire leur capacité de contribuer à la réduction des inégalités économiques et sociales, la solidarité et à la sociabilité et à l'amélioration des conditions collectives de développement humain durable (Gadrey, 2004). A ce titre, nous privilégierons l'usage la notion de « modèles socio-économiques » pour souligner l'encastrement social et politique de l'activité des MLC.

Cette notion a été développée dans un rapport de la Conférence permanente des coordinations associatives en 2014 (CPCA) proposant une typologie des « modèles socio-économiques » associatifs, qui reprend l'idée d'un double encastrement, politique et social, des associations (Laville et Sainsaulieu, 2013). Ces modèles sont fondés sur trois axes : les « richesses humaines », conduisant à prendre en compte le bénévolat aux côtés du salariat et autres activités rémunérées ; les stratégies d'alliances des associations, conduisant à souligner l'ampleur et la diversité de ces connexions constituant autant de ressources ; les « leviers financiers », plus classiquement considérés (CPCA, 2014). On retiendra ici l'accent mis sur des ressources variées dans leurs origines mais aussi dans leur nature, témoignant de l'hybridation des ressources propre au monde associatif mais qui prend des formes assez différentes selon les cas.

Cette étude est basée sur un examen de documents explicitant ressources, projets et valeurs de ces dispositifs : documents en libre accès et documents internes. Des entretiens complémentaires réalisés en 2013-2014 ont permis de préciser l'analyse dans certains cas. Ces dispositifs étudiés sont principalement français, avec quelques éclairages internationaux par comparaison. En tout état de cause, la difficulté de rassembler l'information pertinente rend impossible la production d'une étude exhaustive de l'existant ; même pour certains des cas étudiés, il a été nécessaire de poser des hypothèses afin d'aboutir à des données utilisables.

On commencera par identifier la nature des dépenses engagées et la variété des ressources mobilisées, ce qui conduira à discuter des catégories pertinentes et proposer de raisonner en quadripartition plutôt qu'en tripartition de ressources (I). On pourra alors analyser l'enjeu et les difficultés de l'ajustement entre dépenses et ressources au prisme du projet lui-même (II).

I. STRUCTURE DES DEPENSES ET DES RESSOURCES

1. LES POSTES BUDGETAIRES : L'EMPLOI COMME VARIABLE D'AJUSTEMENT

Les coûts de mise en place et de fonctionnement des monnaies locales sont relativement

3 Cette idéologie se retrouve de façon très claire dans la façon dont la microfinance est soumise à l'injonction d'autonomie financière. Son résultat est pourtant potentiellement destructeur : hausse des taux d'intérêt, concurrence entre institutions de microfinance autour des populations cibles, déplacement progressif de cette cible depuis les plus pauvres vers des catégories moins risquées, produisant une marchandisation du microcrédit, un accroissement du surendettement et au final un « mission drift » remettant en cause les finalités premières de la microfinance.

similaires à ceux de n'importe quelle association, avec la spécificité des coûts de fabrication et de gestion de la monnaie. Ils sont bien sûr cependant relatifs aux choix organisationnels et aux ressources détenues. La nature du projet est centrale, ici : les coûts sont liés à la réalisation du projet ; les ressources devraient être, logiquement, compatibles avec le projet et le servir.

Au-delà des frais de fonctionnement, trois grands postes peuvent ainsi mobiliser la plupart des ressources : la fabrication de la monnaie et la gestion du dispositif technique, la communication (en tant que vecteur d'extension du réseau mais aussi de sensibilisation plus large) et, le cas échéant, les salaires (Tableau). Leur importance est très variable selon les cas, en fonction notamment de l'ampleur du dispositif, des ressources collectées et les techniques mises en œuvre.

C'est ainsi que quelques milliers d'euros suffisent parfois à démarrer un projet : principalement, le coût de la création et de l'impression des coupons, l'activité nécessaire au projet pouvant être réalisée de manière bénévole au sein de l'association fondatrice, laquelle peut d'ailleurs mobiliser ses propres ressources lorsqu'elle a été créée avant que le projet n'émerge.

Dans le cas de l'heol (Brest), par exemple, le budget de la première année était de 5750 euros, utilisé à 60 % pour l'impression des coupons ; d'autres apports non monétaires, comme le bénévolat, sont valorisés à environ la moitié de ce budget. Le SOL expérimental (c'est-à-dire le projet SOL dès son expérimentation en 2007 ; nous n'incluons pas ici le SOL violette qui constitue une déviation par rapport au projet initial) est au contraire, au bas mot, un projet de plusieurs dizaines de milliers d'euros à mobiliser localement (en plus du lourd financement européen d'origine). Le budget du SOL sur l'agglomération grenobloise a ainsi approché les 100 000 euros en 2007- 2008.

Le choix technique du support monétaire renvoie à la fois à un choix politique sur la nature du projet lui-même mais aussi à un choix économique potentiellement important. En France, la quasi-totalité des dispositifs ont choisi, jusqu'ici, l'impression de coupons papier. Les coûts d'impression sont fonction des ressources, des choix techniques et du degré de sécurisation souhaité. La sécurité des coupons est souvent assurée d'abord par la qualité du papier et puis par les techniques d'impression nécessitant de recourir à des imprimeurs spécialisés. Ce papier sécurisé est parfois filigrané, à l'instar de tickets restaurant ou de billets de spectacle. Dans les cas étudiés, le coût d'impression par coupon s'étale de 0,03 euros (Luciole) à 0,11 euros (Commune-mesure) pour du papier de qualité bancaire. Dans ce cas, une association peut lancer sa monnaie avec un coût d'impression de moins de 1000 euros. Cependant, pour du papier plus sécurisé via des codes à bulle et offrant la possibilité d'une traçabilité de la circulation des coupons en les scannant, le coût est autour de 0,30 euros par coupon (Galleco, SOL violette).

Le support électronique a parfois été choisi. Le SOL expérimental en France ou la carte NU aux Pays-Bas ont ainsi été mis en œuvre autour de cartes à puce lues par des terminaux spécifiques. Le coût technique est alors bien plus élevé que les coupons papier. La carte NU a nécessité 180 000 € pour l'implémentation technique (10 000 cartes, 100 terminaux et un serveur central). Le coût technique du SOL expérimental a constitué une partie importante de son coût global au niveau national. La lourdeur de l'outil s'est avérée être un frein important pour sa diffusion. Le choix de la carte à puce a des effets directs sur la façon dont la monnaie peut être diffusée, acceptée et appropriée par les acteurs. L'expérience du SOL expérimental indique qu'un dispositif technique contraignant (il supposait que les commerçants disposent d'un terminal lisant les cartes, mais il supposait aussi... le bon fonctionnement technique du système !) est un frein à la diffusion des usages de cette monnaie. Pour exemple, une expérimentation exclusivement en monnaie électronique a été tentée dans une ville du nord du Chiemgau (région de Bavière) et l'utilisation en a été plus faible que dans les autres villes où des monnaies papier étaient implantées (Thiel, 2011).

A ce titre, les dispositifs de paiement par téléphones mobiles via des SMS, qui ne requièrent donc pas l'emploi de smartphones, ont des potentialités plus importantes : le coût semble modique, pour une facilitation des usages auprès de certains publics. Mais il ne peut être pensé, pour l'instant, que comme un complément à la monnaie papier. C'est le cas par exemple dans le Brixton pound et le Bristol pound, en Angleterre.

Le papier garde l'avantage d'être directement intégrable dans les représentations et pratiques monétaires des usagers, car il ne bouleverse pas les usages. Il porte aussi une variété d'éléments

informatifs et symboliques, bien plus que ce qu'une carte à puce peut porter, sans parler des dispositifs de paiement par téléphone qui ne fournissent pas de support informatif et symbolique visible par tous. Le papier peut aussi être exhibé facilement et parle davantage aux usagers potentiels. Enfin, il permet de réaliser très facilement des paiements combinant monnaie nationale et monnaie locale, alors qu'un paiement partiel par carte ou par téléphone suppose de fractionner le prix à régler. Il est cependant moins aisé de piloter la circulation monétaire papier, alors que les deux autres techniques fournissent d'emblée des outils pour cela.

Le Tableau résume les grands postes budgétaires des MLC. Nous n'apportons ni une vision exhaustive des dépenses plausibles, ni d'évaluations chiffrées de ces coûts dans la mesure où ils varient fortement en fonction des ressources mais également selon les modalités organisationnelles choisies par les porteurs du projet. A titre indicatif seulement sont mentionnées des fourchettes de coûts.

Les principaux budgets que nous avons pu analyser indiquent que les moyens humains constituent la principale variable d'ajustement : la gestion et l'animation du dispositif (bénévole ou salarié) et l'ampleur de cette animation résultent des ressources obtenues. Les MLC ayant les budgets les plus faibles, et qui, en majorité fonctionnent sur fonds propres, ne disposent généralement pas de salariés chargés de la gestion et de l'animation du dispositif. Dans ce cas, il s'agit d'une animation bénévole, comme dans les cas de la roue ainsi que la luciole jusqu'en novembre 2013. Néanmoins, même en cas de présence salariée, la part du bénévolat reste importante dans toutes les MLC.

Tableau - Grands postes budgétaires des MLC

Postes budgétaires	Fourchettes
Fabrication et gestion de la monnaie	
<i>Monnaie papier</i> : coût d'impression des coupons, coût d'impression des timbres (si monnaie fondante)	Le coût est fonction du papier utilisé, des sécurités présentes sur les coupons, etc. (cf. encadré sur les coûts d'impression des coupons)
<i>Monnaie électronique</i> : logiciel, gestion informatique	Le coût dépend du système technique utilisé et de sa mutualisation éventuelle avec d'autres dispositifs
Communication	
Communication (tracts, affiches, etc.)	De quelques euros jusqu'à plus de 20 000 €
Moyens humains	
Salariés	De zéro salarié à quelques équivalent temps plein (ETP)
Autres frais	
Location d'un local et charges associées	D'environ 1 000 € à plus de 4 000 €
Frais de fonctionnement (téléphone, timbres, fournitures, impression, etc.)	Peut atteindre quelques milliers d'euros
Frais bancaires	D'une dizaine à quelques centaines d'euros
Assurances	Quelques centaines d'euros
Frais de déplacement	Peut atteindre quelques milliers d'euros
Dons à des associations	Peut atteindre plusieurs milliers d'euros

2. DES RESSOURCES HYBRIDES

La théorisation courante de l'économie solidaire en fait un ensemble d'activités de production, de distribution, d'échange et de financement hybridant des ressources d'origines variées (voir en particulier Laville, 1994/2013 ainsi que Gardin, 2006). Partant de Karl Polanyi dont les formes ou principes d'intégration sont reformulés, on distingue en général une économie marchande, une économie non marchande (renvoyant au principe de redistribution et opérée par des acteurs privés mais surtout publics) et une économie non monétaire (renvoyant à la réciprocité et à l'administration domestique) (Laville, 2001, pp. 110-111). Il ne s'agit pas ici de discuter les principes d'intégration de Polanyi (voir pour cela notamment Hann et Hart, dir., 2009 et Hillenkamp et Laville, dir., 2013) mais leur transposition à une analyse des ressources – ce qui est réalisé lorsque l'on traite d'hybridation des ressources. Le cas des monnaies locales permet de discuter cela en contestant la pertinence de la distinction opérée entre ces trois termes. Ils sont en effet hiérarchisés : en dépit du cadre pluraliste socioéconomique défini et affirmé par Laville, Eme, Gardin etc., la conceptualisation adoptée privilégie le marché : c'est en référence à « l'économie marchande » que se définit « l'économie non marchande », puis enfin en référence à ces deux premières que se définit « l'économie non monétaire ». Par ailleurs, « l'économie non marchande » peut inclure des formes non monétaires ; enfin, « l'économie non monétaire » telle qu'elle est conceptualisée est tout aussi non marchande que « l'économie non marchande ». Ces catégories posent donc des problèmes théoriques ; appliquées à la question des ressources, ces problèmes sont redoublés.

Sur la base des principes d'une monnaie locale, les ressources marchandes sont constituées d'abord de l'ensemble des frais prélevés sur l'activité monétaire des adhérents : pour l'essentiel, les frais de reconversion des monnaies locales en monnaie nationale par les adhérents autorisés à le faire (en France, ce sont les « prestataires » : producteurs, commerçants, associations...), mais aussi des frais de fonte lorsque celle-ci est mise en œuvre. D'autres ressources marchandes peuvent provenir de clients variés : particuliers, entreprises (qui peuvent être d'ESS) mais aussi acteurs publics via l'obtention de marchés publics. Il faut y inclure des prestations réalisées par des employés de l'association, possiblement à la marge de l'activité de l'association.

Quant à « l'économie non marchande », elle n'est pas constituée que d'acteurs publics. Certes, les collectivités locales et territoriales constituent les acteurs clés de ce type de ressources, via des formes de subventionnement. Dans ce premier cas, la ressource non marchande prend une forme monétaire. Mais ces collectivités peuvent aussi soutenir les dispositifs de monnaie locale via des apports non monétaires : par l'accès à des locaux, à des services (par exemple, de communication) ou du matériel, par l'affectation de temps de travail d'employés... Ces formes de soutien public non monétaire restent de l'ordre de la redistribution dès lors que les ressources nécessaires à leur fourniture (comme, par exemple, les recettes permettant de financer les salaires des employés) sont prélevées à l'instar des ressources à partir desquelles les subventions sont versées. Au-delà de ces acteurs publics, des acteurs privés peuvent aussi apporter un soutien non marchand : là encore, sous forme de versements monétaires (cas classique du mécénat), mais cela peut être aussi sous forme non monétaire (comme le mécénat de compétences, par exemple, mais aussi la fourniture de biens ou l'accès à des services). C'est ainsi que le bénévolat n'est pas la seule origine de ressources non monétaires.

L'interpénétration de ces modalités d'organisation des interdépendances conduit ici à privilégier une autre terminologie. Celle-ci est centrée sur les ressources, puisque c'est l'objet de la présente discussion. On peut alors distinguer des *ressources marchandes*, des *ressources redistributives* et des *ressources du don*. La nature des acteurs n'intervient pas dans la définition de ces trois derniers types de ressources : une collectivité publique, par exemple, est susceptible de les fournir toutes trois. Alors que les ressources marchandes renvoient à la contrepartie immédiate et équivalente de la fourniture d'un bien, les ressources redistributives impliquent un contrat sans contrepartie équivalente : le mécénat, par exemple, est une forme de contrat imposant des contraintes formelles sur le bénéficiaire comme la réalisation d'actions de communication, mais il n'y a pas de principe d'équivalence marchande entre le financement de mécénat et la contrepartie. Enfin, les ressources du don n'impliquent aucun contrat et a fortiori aucune équivalence entre ce

qui est donné et ce qui est rendu – lorsque le don s’accompagne d’un contre-don⁴.

Il faut enfin faire une place aux frais d’adhésion : l’association étant constituée par des adhérents, les oublier contredirait la nature même de cette organisation. Or, monétaires par nature, ces frais d’adhésion ne sont réductibles ni à un échange marchand (dans une association, les services fournis aux adhérents peuvent donner lieu à un règlement marchand par ailleurs), ni à une forme redistributive, ni enfin à un don. Dans le cas des monnaies locales, il semble rare en Europe que les créateurs ne soient pas associatifs : c’est alors une forme d’entreprise sociale comme la CIC (Community Interest Company) en Grande-Bretagne que l’on trouve dans le cas du Brixton Pound et du Bristol Pound – une forme proche des coopératives ; en France, certains projets prennent la forme de SCIC. Lorsque le créateur est associatif, la règle semble être la nécessité d’adhérer pour pouvoir utiliser la monnaie ; en France, cette règle est une forme de protection légale car, en l’absence d’un cadre légal spécifique, il est reconnu qu’un dispositif de paiement peut être mis en place hors euro dans le cadre fermé d’un réseau limité de membres. Quoi qu’il en soit, les frais d’adhésion renvoient alors au principe de double qualité, spécificité d’un certain nombre d’organisations de l’économie sociale et solidaire. Il faut donc considérer cette *ressource de la double qualité* séparément des trois autres ressources, ce qui présente par ailleurs l’avantage de distinguer l’ensemble des activités reposant sur une double qualité de toutes les autres ne l’intégrant pas. Dans la pratique les frais d’adhésion sont plus ou moins élevés selon les dispositifs : à partir de 5 € pour les particuliers et de 20 € pour les prestataires ; ils sont parfois progressifs ou modulables en fonction de critères comme le chiffre d’affaires voire négociables. Le cas allemand du chiemgau est intéressant car ce gros dispositif n’exige des frais d’adhésion que pour les entreprises-prestataires, ce qui représente pourtant aux alentours de 45 % du budget total.

Le Tableau présente la variété des configurations possibles en croisant, pour les monnaies locales, ces quatre types de ressources avec les acteurs et partenaires potentiels.

4 A ce titre, les pratiques émergentes de financement participatif dans lesquelles un donateur sait qu’il recevra une contrepartie fixée à l’avance (remerciements privés, mention du nom dans un document, invitation à un événement...) est hybride entre la forme redistributive et la forme de don.

Tableau - Les ressources possibles pour les dispositifs de MLC selon les acteurs et partenaires potentiels

	Utilisateurs du dispositif <i>Les créateurs du dispositif peuvent se trouver parmi eux</i>	Partenaires possibles dans le circuit monétaire	Organisations et personnes tierces		
	Adhérents (particuliers, prestataires, collectivités publiques, organisations diverses)	Collectivités publiques partenaires	Banques et entreprises partenaires	Soutiens privés divers (associations, fondations, fonds européens, fournisseurs de la structure organisatrice...)	Clients divers
Ressources de la double qualité	Frais d'adhésion	/	/	/	/
Ressources marchandes	Frais d'accès et d'utilisation de la monnaie (fonte, frais de conversion, seignuriage)	Marchés publics (commande publique)	Frais pour publicité, seignuriage (placement du fonds de réserve)	/	Prestations, formation... Vente diverses (lot de coupons, touristbox, etc.)
Ressources redistributives	/	Subventions, prix... Accès à des services, du matériel, des locaux, affectation de temps de travail, etc.	Subventions, mécénat... Accès à des services, du matériel, des locaux, affectation de temps de travail, etc.	Subventions, mécénat Accès à des services, du matériel, des locaux, affectation de temps de travail, etc.	/
Ressources du don	Bénévolat, dons monétaires et en nature	Dons monétaires et en nature	Dons monétaires et en nature	Dons monétaires et en nature	/

Remarques :

- 1) Les collectivités publiques, les banques et les fournisseurs peuvent aussi devenir un type spécifique de prestataires adhérents.
- 2) Dans l'hypothèse où l'émission est couverte intégralement par des réserves en euro placées en actifs financiers, le seignuriage correspond au rendement du fonds de réserve. Si l'émission est fractionnaire (couverte partiellement seulement par des réserves en euros), le seignuriage se complète de l'écart entre la valeur des coupons émis et celle de la contrepartie en euros.
- 3) On peut imaginer des banques créatrices possibles de tels dispositifs, mais ce cas n'a pas encore été observé (s'agissant de monnaies locales convertibles).
- 4) Les collectivités publiques, qui apparaissent ici comme possibles « créateurs du dispositif » et « partenaires possibles dans le circuit monétaire », peuvent aussi être de simples organisations tierces et extérieures apportant un soutien au dispositif.

II. TROIS MODELES DE DISPOSITIFS

La présentation de la structure des ressources et des dépenses des dispositifs de monnaies locales conduit à identifier trois grands modèles, construits autour de la domination de certains types de ressources, liée notamment à la place des acteurs correspondant à ces ressources dans la construction du projet (Tableau). Le projet est prioritairement façonné en fonction des finalités que privilégie ce type d'acteurs, et cela a des effets sur la nature des ressources collectées.

Tableau – Forces, difficultés et enjeux de trois grands modèles de dispositifs

	Modèle dominé par le bénévolat	Modèle dominé par les subventions	Modèle dominé par l'activité
Ressources	Ressources propres dominantes : ressources de la double qualité et ressources du don	Ressources publiques dominantes : ressources redistributives	Ressources marchandes propres dominantes et ressources de la double qualité
Forces	Force du projet et de l'autonomie politique	Force des ressources et des compétences territoriales des collectivités	Force de l'assise économique permise par l'autonomie marchande
Risques	Risque de l'anecdotique (taille très réduite), de l'enfermement (militant), de l'épuisement (bénévole), risque de frustration des utilisateurs et des prestataires du fait de la faible taille	Risques de l'éloignement (faible participation du public), de la technicité et du déficit de sens	Risque de la soumission aux contraintes marchandes, de la technicité, du déficit de sens
Enjeu	Comment ouvrir à d'autres ressources en maintenant le projet politique ?	Peut-on ouvrir à la participation après avoir créé le projet ?	Comment maintenir le sens politique du projet ?
Horizon	Atteindre la taille critique pour l'autonomie	Permettre à la société civile de s'approprier le dispositif	Faire davantage circuler la monnaie au risque de diminuer les recettes de reconversions
Cas	Déodat, Lucioles	SOL Alpin, Galléco, Sonante	Chiemgauer

1. MODELE DOMINE PAR LE BENEVOLAT

Dans un projet reposant fortement sur le bénévolat (première colonne), et donc largement autonome de financements marchands ou publics, on observe un risque d'essoufflement pour un dispositif de taille réduite ne parvenant pas à s'étendre faute de moyens humains. Par ailleurs, l'épuisement rapide du bénévolat peut conduire à mettre en retrait certains objectifs pourtant politiquement importants du projet. Par conséquent l'animation du dispositif risque d'être freinée, conduisant à des difficultés pour la constitution d'un réseau diversifié. La luciole en Ardèche représente le cas

typique d'un fonctionnement fondé sur les ressources non monétaires avec un part prépondérante du bénévolat. En effet, avant de bénéficier d'une subvention de la région Rhône-Alpes en 2013, 91 % de ces ressources venaient des ressources du don, et plus précisément du bénévolat⁵. L'aide régionale a permis d'employer une personne à 75 % pour une durée limitée (5,5 mois) et de commencer à dépasser les difficultés inhérentes à la domination des ressources du don.

Aujourd'hui, la majorité des monnaies locales françaises s'appuie sur du bénévolat et des dons en nature. Ces ressources sont difficilement valorisables dans les activités des MLC et plus globalement des associations. Elles représentent pourtant une ressource non négligeable. Comptabiliser et évaluer ces apports constitue un des enjeux majeurs pour l'ensemble des associations et certaines les valorisent dans leur comptabilité, possibilité offerte depuis 1999. L'association Agir pour le vivant, qui développe la monnaie l'abeille, évalue le bénévolat à deux équivalent temps plein. La roue évalue cette contribution bénévole à 140 h/mois soit presque un temps plein. L'eusko l'évalue à 4 576 heures annuels, soit 2.8 équivalent temps plein (ETP). Pour le Galléco, cela s'élève à 4 004 h par an, soit environ 2,4 ETP. A Bristol, environ 0.7 ETP est dédié au travail bénévole, sans comptabiliser les contributions volontaires par exemple pour les travaux de design, l'écriture de blog, l'aide lors d'événements, etc. Néanmoins, ces associations pour l'instant (excepté pour l'abeille) ne valorisent pas ces heures de bénévolat dans leur plan comptable⁶.

2. MODELE DOMINE PAR LES SUBVENTIONS

Dans un projet dominé par des ressources redistributives publiques (deuxième colonne), il est possible de recruter un ou des salariés, ce qui renforce considérablement le potentiel d'extension du dispositif. Les financements peuvent alors venir de diverses institutions : villes, établissements publics de coopération intercommunale, départements, régions, Caisse des dépôts et de consignations...

La dépendance engendrée par ces financements, cependant, se traduit par une course à leur renouvellement et par un risque d'arrêt en cas de renversement de majorité. Devenir moins dépendant des ressources redistributives suppose alors de se diversifier et s'orienter vers les ressources marchandes. L'ensemble peut se traduire par la mise en retrait de certains éléments du projet.

Par exemple, l'eusko bénéficie de subventions publiques provenant de la région Aquitaine, du Conseil Général, de communes, de l'Agglomération du Pays Basque ainsi que de l'Office public de la langue basque pour un montant total de 65 000 € soit 40 % de son budget total en 2013. Le SOL Alpin a obtenu un financement de 49 400 € (soit 48 % de son budget total) des collectivités locales (Région, Communauté de communes du Val de Drôme, de la Métro, Ville de Grenoble, Ville d'Echirolles) en 2007-2008, puis il a bénéficié de 41 300 € (soit 69,5 % de son budget total) provenant de la Région Rhône-Alpes, de la Métro (communauté de communes), de la Ville de Grenoble et de la Ville d'Echirolles, ainsi qu'une subvention du Fonds pour le

5 Le bénévolat est ici valorisé à partir d'une approximation du nombre d'heures bénévoles*10 euros.

6 La valorisation a pour objet de rendre compte de l'utilité sociale du bénévolat. Or, comme le bénévolat ne génère pas de flux financier, il n'entraîne pas de comptabilisation systématique et il n'apparaît donc pas dans les documents composant les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe). Il peut en revanche être intéressant, pour l'association, de faire apparaître le bénévolat, en complément des flux financiers, pour donner une image fidèle de l'ensemble des activités développées. Cette recherche de fidélité peut servir aussi bien une finalité de communication externe que répondre à des motivations internes.

Développement de la Vie Associative (FDVA) de 3 150 € en 2012. Le Galléco, dans sa première année, bénéficie également d'une subvention de 59 500 € du Conseil Général d'Ille et Vilaine, permettant d'employer 2 ETP, et couvrant environ 91 % de ces coûts de fonctionnement, soit environ 87% du budget calculé en valorisant le bénévolat parmi les ressources du don.

Des collectivités locales développent des politiques spécifiques en faveur des MLC. Par exemple, la région Rhône-Alpes a mis en œuvre une politique de soutien aux initiatives de MLC dans le cadre de sa politique en faveur de l'économie de proximité. Plusieurs MLC dont la mesure (Romans-sur-Isère), la luciole et la bogue (Ardèche) ont reçu ce soutien. La mesure a ainsi bénéficié d'une subvention du conseil régional de 60 000 euros par le biais du programme Idéclic solidaire. Elle a aussi reçu une subvention de la CRESS Rhône-Alpes à hauteur de 17 250 euros pour l'exploration des dimensions sociales et solidaires d'une MLC.

Les ressources redistributives peuvent aussi être européennes (FSE, Fonds européen agricole pour le développement rural, programme LEADER, INTERREG). Le SOL Alpin, dans sa version expérimentale, a bénéficié d'une subvention du FSE dans le cadre des programmes Equal à hauteur de 50 000 € pour 2007 et 2008, tandis que le SOL expérimental au niveau national a bénéficié de plus d'un million d'euros pour l'expérimentation. Quant au béki (Luxembourg), il est soutenu par le programme européen LEADER (Liaisons entre Actions de Développement de l'Economie Rurale). Enfin, six projets pilotes (la Sonante en France, le Makkie aux Pays-Bas, le Lambeth Pound en Grande-Bretagne, le E-portemonnee en Belgique, le Spice Time-bank en Grande-bretagne et TradeQoin) sont financés en partie par un programme INTERREG NEW IVB (ERDF). L'objectif est de développer et de mettre en place des monnaies complémentaires à travers l'Europe du Nord ainsi que de promouvoir les MLC comme un moyen pertinent pour réaliser un changement social, économique et environnemental.

Dans d'autres cas, enfin, les subventions peuvent être fournies par des organisations privées de type fondations et associations. La mesure et la roue, par exemple, ont bénéficié d'un soutien de l'association la NEF (Nouvelle Economie Fraternelle) au lancement de leur monnaie. D'autres ont obtenu le soutien de la fondation GRDF ou de la Fondation Vinci pour la Cité (Sol violette en 2012). Autre cas encore, l'eusko bénéficie d'une subvention d'un groupement d'intérêt public (GIP), Office public de la langue basque (OPLB) à hauteur de 15 000 €.

Au-delà des versements monétaires de subventions, l'accès à des services ou des locaux peut être essentiel. Par exemple, à Romans, la mesure a bénéficié du soutien de la Maison de Quartier St Nicolas, qui s'est fortement impliquée dans le projet par la mise à disposition de locaux dans son bâtiment et de matériel (bureau avec un accès internet et téléphone) et par la prise en charge pendant un an d'un emploi aidé à 24 h par semaine soit 450 euros par mois. La mesure évalue ces contributions volontaires en services à 8 800 euros par an de prestations et 1 500 euros d'investissement pour les immobilisations. Sans compter, toutefois, le coût des documents de communication (édition d'annuaires mise à jour tous les 2 mois, documents d'information comme la gazette de la mesure, les tracts, flyers affichettes annonçant des soirées ou autres...)

Une autre contribution volontaire, qui se traduit par un partenariat et l'affectation de personnel, consiste à déléguer une partie de la gestion de la MLC à une banque. C'est notamment le cas du SOL Violette ou du Galléco qui se sont associés notamment au Crédit Coopératif, chargé entre autres de l'émission et de la conversion de la MLC.

3. MODELE DOMINE PAR LES TRANSACTIONS

Enfin, un projet peut être dominé par les ressources marchandes propres, c'est-à-dire par les ressources obtenues au fil des opérations monétaires des adhérents : frais de conversion, taxe sur les échanges, fonte de la monnaie, publicité pour les prestataires

adhérents contre paiement, intérêts du placement du fonds de réserve, mais également dans le cadre d'activités marchandes externes telles que des activités de « consulting », de formation, d'accompagnement de projet de MLC ou encore de ventes de lots de billets à des touristes, etc. (troisième colonne).

La conversion à l'entrée du dispositif de MLC est autorisée pour tous et sans coût (1 unité de MLC=1 €), quand elle n'est pas bonifiée. En revanche, la conversion à la sortie est généralement autorisée pour les seuls prestataires et subit une taxe de conversion. Cette taxe est variable : elle va de 1 % pour la luciole à 5 % pour le SOL violette. Par ailleurs, le Bristol Pound, dont la version électronique est gérée par le Bristol Credit Union, facture les paiements en ligne (taxe de 1 %) et les paiements par SMS (taxe de 2 %). Cependant, pour l'instant, au regard du volume d'échanges, il ne retire aucun surplus (la différence entre les coûts de gestion et les coûts de transaction n'étant pas positive).

En outre, il est souvent prévu d'établir un système de fonte⁷. Les recettes qui en résultent semblent cependant relativement peu importantes. En effet, le SOL violette, qui a mis en place un système de fonte glissante, a récolté 1 449 euros en 2013, pour un volume de 47 918 SOL en circulation (calcul à novembre 2013). Pour la mesure, la fonte périodique (semestrielle) de l'année 2012 a rapporté... 13 euros à l'association. La question s'est posée, en conséquence, du rapport entre les difficultés entraînées par le principe de fonte (nonobstant son intérêt par principe) et les recettes qu'il engendre ; il a finalement été décidé de ne plus l'appliquer. Dans le cas du chiemgauer, les recettes issues de la fonte s'élèvent à moins de 10% du budget total, soit 8 000 € pour un volume d'environ 600 000 chiemgauer en circulation (données de 2012).

De plus, des prestataires du réseau de MLC peuvent également payer en échange de publicité sur des documents diffusés par le réseau ou sur la MLC. Par exemple, le beki a collecté 12 000 € en moins d'un an grâce à la publicité figurant au verso des coupons.

Par ailleurs, le placement du fonds de réserve procure un certain rendement, qui correspond à une partie de ce que les économistes appellent seigneurage. Les recettes liées à ce placement sont relatives au montant collecté, c'est-à-dire au volume d'euros convertis en MLC mais également de l'utilisation ou non du fonds de réserve : d'une soixantaine d'euros par an à environ 1 000 € selon les MLC et selon la rémunération du placement choisi.

Enfin, il peut s'agir d'activités de « consulting », de formation (autour des notions de richesse, de création et circulation monétaire, de finance solidaire), d'accompagnement de projet de MLC (rémunération d'expertises et d'animations) ou encore d'édition de livres ou de ventes diverses (coupons à des fins de collection). Ainsi le SOL Alpin a développé des prestations autour de la coordination et l'accompagnement de projets, de l'organisation d'évènements ou encore de la location et de la gestion de coupons lors de festival ou de rencontres (Dialogues en Humanité). Le Bristol Pound développe également ce type d'activité (consulting, formation...) ainsi que des initiatives marketing telles que la vente de billets souvenirs via internet non utilisables comme

7 Une monnaie fondante est une monnaie dont la valeur faciale des coupons diminue périodiquement (par trimestre, semestre, etc). Une autre présentation de la logique de la fonte consiste à la concevoir comme un droit de réemploi de la monnaie détenue. Quoi qu'il en soit, le détenteur doit parfaire la somme initiale en appliquant sur son coupon un timbre qu'il achète. Des frais de conservation sont ainsi imposés à la monnaie.

Dans un système de fonte glissante, à chaque fois qu'un coupon change de main, cela renouvelle la période de validité du coupon. Par exemple, à Toulouse, lors d'un paiement en SOL Violette (ou d'un changement de main du coupon SOL), la date est inscrite au verso du coupon. La personne qui conserve le billet plus de trois mois paiera le timbre de la fonte (2 % de la valeur faciale du billet) mais si la personne l'utilise avant le délai de trois mois alors ce délai est renouvelé lors du changement de main.

moyen de paiement. Ces ventes sont majorées et permettent également d'alimenter les recettes.

Ce troisième modèle dominé par les transactions représente l'idéal de stabilisation et d'autonomie de nombre de dispositifs, car cela permet de ne plus être dépendant de financeurs extérieurs (collectivités ou entreprises) tout en pouvant disposer de ressources permettant la salarisation. Il suppose cependant une extension considérable à la fois du nombre d'utilisateurs mais aussi des opérations qu'ils réalisent. Les acteurs peuvent se livrer ainsi à des calculs identifiant les recettes possibles liées à la double qualité, aux transactions et aux conversions, en fonction de l'extension du réseau, voire calculant un point mort (SOL violette, Mesure, projet DELMO, Bristol Pound). Le BP CIC (Bristol Pound), par exemple, a fait l'hypothèse d'une circulation de l'équivalent de 5 millions de livres en bristol pound à un horizon de deux ans, rendant le système autonome d'un point de vue financier grâce aux taxes perçues sur les paiements par SMS et en ligne.

Pour parvenir au point mort, et donc pour attirer davantage de prestataires et d'utilisateurs, le risque existe de devoir affaiblir les valeurs et de dériver vers une logique de fidélisation de la clientèle. Cependant, le cas du chiemgauer, qui semble le plus proche de ce modèle du fait de sa plus grande extension que les autres dispositifs de même nature, ne semble pas avoir dû relâcher ses principes. Le volume du chiffre d'affaires réalisé par les prestataires en chiemgauer a atteint 6,5 millions d'euros en 2012. Sur cette base, le dispositif parvient à couvrir ses ressources à environ 45% par les frais liés aux conversions. Il prélève une taxe de reconversion à hauteur de 5 % des montants reconvertis en euros, sachant que 3 % sont ensuite reversés à des associations partenaires. Les 2 % restants de cette taxe sont affectés à la gestion du dispositif. Les ressources de la double qualité fournissent les 45% complémentaires du budget total de l'association. Paradoxalement, le poids de ces taxes de reconversion serait diminué si le chiemgauer circulait davantage : ce n'est que parce qu'il y a des fuites dans le circuit que ces taxes engendrent beaucoup de recettes. Ainsi, 1 815 108 chiemgauer ont été reconvertis en euros en 2012, procurant 36 302 € de recettes pour la gestion du dispositif.

Néanmoins, une augmentation de la taille accroît également les coûts d'animation du dispositif et conduit à interroger les objectifs même des MLC qui s'inscrivent dans une dynamique d'éducation populaire. Cela questionne les objectifs/enjeux et l'adéquation ou non entre croissance qualitative et quantitative. Une échelle plus vaste est-elle compatible avec l'objectif de réappropriation citoyenne de la monnaie, qui traverse la plupart de ces dispositifs ? Cela renvoie également au territoire entendu comme une construction sociale, fruit du croisement des différentes formes de proximité (spatiale et socioéconomique) (Bouba-Olga et Grosetti, 2008).

De plus, un des enjeux majeurs des MLC actuellement se trouve dans le manque de particuliers-utilisateurs de la MLC. En effet, on observe que le nombre de prestataires croît régulièrement alors que celui des utilisateurs et du volume de MLC a tendance (relativement) à croître moins rapidement.

4. PERSPECTIVES

Sur le terrain, un enjeu important est de combiner de façon équilibrée différentes ressources pour éviter les effets délétères de la dépendance. L'horizon de l'équilibre financier par les seules ressources de la double qualité et des ressources marchandes propres semble très éloigné des possibilités actuelles. Pour y parvenir, il faudrait mobiliser des ressources humaines importantes et le seul bénévolat ne semble pas le permettre. En l'état actuel des choses, ce modèle est donc utopique, et l'enjeu des dispositifs actuels est davantage d'obtenir des soutiens publics et privés qui leur permettront de monter en charge pour accroître ensuite les ressources propres.

Plus largement, une connexion étroite avec les logiques et outils issus de l'économie

sociale et solidaire semble pertinente afin de développer un véritable projet de territoire.

A titre d'exemple, des possibilités d'appariement apparaissent avec :

- d'autres politiques, structures et outils de l'économie sociale et solidaire, pour un développement économique et social inscrit dans une volonté d'agir autrement pour l'insertion sociale et culturelle et la cohésion territoriale (microcrédit, tontine, groupement d'achat, épicerie sociale, coopératives, fonds de finance solidaire et d'investissement responsable, banques coopératives, banques publiques, pôles territoriaux de coopération économique)
- ou avec des politiques et instruments de transition écologique et de résilience territoriale (revenu inconditionnel, incitation aux comportements éco-responsables)

De plus, les MLC portent en germe une autre façon de « faire de l'économie » avec la volonté d'être des « outils » face aux crises économiques, sociales et environnementales. Cette ambition de transformation sociétale s'inscrit dans le temps long, ce qui se heurte au « courttermisme » de biens des financements. Les logiques d'expérimentation et d'éducation locale, qui sont au cœur de la logique citoyenne de nombre de ces dispositifs, risquent de ne pas résister à la recherche de financements plus abondants et pérennes. La notion de « modèle économique » employée parfois, ou appelée de ses vœux par les financeurs en situation de soutenir un projet, introduit une contrainte qui fait sortir les dispositifs du cadre expérimental et citoyen pour les faire entrer dans l'univers de la contrainte économique.

conclusion

Analyser les ressources des MLC conduit à affiner la tripartition usuelle dans les travaux relatifs à l'économie sociale et solidaire (économie marchande / non marchande / non monétaire) : on distingue ici quatre types de ressources : des ressources marchandes (frais d'accès et d'utilisation de la monnaie, marchés publics, prestations, frais pour publicité, etc.), des ressources redistributives (subventions, mécénat, accès à des locaux, services, affectation de salariés), des ressources du don (bénévolat et dons monétaires ou en nature) et des ressources de la double qualité (frais d'adhésion).

En première analyse, les coûts apparaissent très différents selon les dispositifs, en fonction notamment de la taille, des ressources et des supports monétaires utilisés (papier, carte à puce, mobiles). Les moyens humains constituent la principale variable d'ajustement : c'est la gestion et l'animation du dispositif (bénévole ou salarié) et l'ampleur de cette animation qui résultent des ressources obtenues.

Au final, il nous semble voir apparaître les tensions suivantes, dépendant du type de ressources mobilisées.

- Dans un projet reposant fortement sur le bénévolat, il y a un risque important d'essoufflement ; l'épuisement des bénévoles peut conduire à mettre en retrait certains objectifs pourtant politiquement importants du projet.
- Dans un projet dominé par des ressources redistributives, le salariat devient possible et il y a un potentiel d'extension plus fort, mais la dépendance engendré par ces financements se traduit par une course aux renouvellements de ces financements et possiblement par la mise en retrait de certains éléments du projet.
- Dans un projet dominé par les ressources marchandes propres, il semble y avoir un risque de dépendance plus fort lié à la captation de ces ressources, accompagné d'un risque d'affaiblissement des valeurs pour intégrer davantage de prestataires dans le cercle des usagers. Il y a donc un risque de dérive du système vers une logique de fidélisation.

Par conséquent, la nature du projet est évidemment centrale, ici : les coûts sont liés à la réalisation du projet ; les ressources devraient être, logiquement, compatibles avec le projet. Un double désajustement apparaît et devrait être étudié par la suite :

- d'une part, entre le projet et sa réalisation, car les ressources contraignent l'espace de ce qui est réalisable. Ici apparaît le risque d'un dispositif très en deçà du projet initial, et donc de déceptions.
- d'autre part, entre le projet et les ressources, car la réalisation souhaitée du projet peut conduire à chercher des ressources non imaginées au départ. Ici apparaît un risque de glissement de sens et de bifurcation du projet du fait de la nature des ressources, et donc de déceptions.

Au final, il semble y avoir une tension dans la quête de ressources : les logiques d'expérimentation et d'éducation locale, qui sont au cœur de la logique citoyenne de nombre de ces dispositifs, risquent de ne pas résister à la recherche de financements plus abondants et pérennes. La notion de « modèle économique » employée parfois, ou appelée de ses vœux par tel exécutif local en situation de soutenir un projet, introduit une contrainte qui fait sortir les dispositifs du cadre expérimental et citoyen pour le faire entrer dans l'univers de la contrainte économique.

Plus globalement à l'instar de l'ensemble des associations, les MLC sont fragilisées par le contexte socioéconomique de raréfaction de leurs ressources. Ces contraintes les conduisent à interroger leur modèle socio-économique mais cela ne doit ni mener à une banalisation, voire à une marchandisation, qui les ferait glisser vers les fonctionnements des entreprises du secteur marchand, ni à une instrumentalisation qui les mènerait à devenir des sous-traitantes des pouvoirs publics. Par conséquent et pour éviter ces écueils, une des voies intermédiaires se situe dans l'hybridation des ressources et la multiplication des partenariats avec les différents acteurs.

Enfin, il nous semble pertinent de ne pas décroiser une analyse des modèles économiques d'une évaluation qualitative et quantitative des impacts des MLC et de leur utilité sociale. Cette évaluation pourrait reposer à la fois sur des indicateurs de suivi de la monnaie (taux de conversion, vitesse de circulation de la monnaie, volume de monnaie en circulation), des indicateurs de résultats et d'impacts (cartographie des échanges, qui suppose la traçabilité des transactions pour identifier les pôles de circulation et d'accumulation de la monnaie ; chiffres d'affaires réalisés en monnaie locale et leur proportion dans le chiffre d'affaires total des prestataires) mais également sur le processus (il peut s'agir d'analyser la cohérence des intentions avec les outils mobilisés et les valeurs centrales et les choix organisationnels). Néanmoins, la méthode d'évaluation déployée est primordiale : elle doit résulter d'une co-construction entre les différents acteurs. En ce sens, la définition des bénéfices collectifs de l'activité pour la société ou pour un territoire doit résulter d'un processus de délibération incluant l'ensemble des parties prenantes au dispositif afin de co-construire des critères d'évaluation partagé dans la mesure où la définition de l'utilité sociale découle de « négociation conventionnelle ». De fait, ce type de processus d'évaluation doit être envisagé afin de mesurer l'utilité sociale des MLC sans se limiter à une approche purement économique et monétaire.

BIBLIOGRAPHIE

Blanc Jérôme (dir.), (2006), *Monnaies sociales, Rapport Exclusion et liens financiers 2005/06*, Paris: Economica.

Blanc Jérôme et Fare Marie (2013), « Understanding the role of governments and administrations in the implementation of community and complementary currencies », *Annals of Public and Cooperative Economics*, 84, no 1, pp. 63–81

Bouba-Olga O. et Grossetti M., (2008), « Socio-économie de proximité », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 3, p. 311-328.

Bréchet Jean-Pierre et Desreumaux Alain, (2006), « Le projet dans l'action collective », in José Allouche (dir.), *Encyclopédie des ressources humaines*, 2e édition., Paris, Vuibert, pp. 1015-1024.

Bréchet Jean-Pierre et Schieb-Bienfait Nathalie, (2007), « Projets et pouvoirs dans les régulations concurrentielles », *Revue d'économie industrielle*, novembre 2007, n° 113, pp. 9-29.

Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), (2014), *Contribution à l'analyse des modèles socio-économiques associatifs. Typologie des modèles de ressources financières* [Rapport], Paris, CPCA, 24 p.

Fare M. (2011), *Les conditions monétaires d'un développement local soutenable : des systèmes d'échange complémentaire aux monnaies subsidiaires*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Gadrey Jean, (2004), *L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire. Une mise en perspective sur la base de travaux récents* [Rapport], Paris, DIES et MIRE, 136 p.

Gardin Laurent, (2006), *Les initiatives solidaires: la réciprocité face au marché et à l'Etat*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 190 p.

Gelleri Christian (2009), "Chiemgauer Regiomoney : Theory and Practice of a Local Currency", *International Journal of Community Currency Research*, 13, pp. 61-75.

Hann Chris M. et Hart Keith (dir.), (2009), *Market and society: the great transformation today*, Cambridge ; New York, Cambridge University Press, 320 p.

Hillenkamp Isabelle et Laville Jean-Louis (dir.), (2013), *Socioéconomie et démocratie: l'actualité de Karl Polanyi*, Toulouse, Érès, coll. « Sociologie économique », 312 p.

Kennedy Margrit et Lietaer Bernard (2008), *Monnaies Régionales : de nouvelles voies vers une prospérité durable*, Paris : Editions Charles Léopold Mayer, 247 p.

Laville Jean-Louis, (2001), « Les raisons d'être des associations », in *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte, Syros, coll. « Recherches », pp. 61-140.

Laville Jean-Louis, (2013), *L'économie solidaire: une perspective internationale* (éd. originale 1994), Paris, Pluriel, 383 p.

Laville Jean-Louis et Sainsaulieu Renaud, (2013), *L'association: sociologie et économie*, Paris, Pluriel, 437 p.

Naqvi Mona et Southgate James, (2013), « Banknotes, local currencies and central bank objectives », *Bank of England Quarterly Bulletin*, Q4, pp. 1-9.

North Peter (2010), *Local Money*, Totnes : Green Books, 192 p.

Rösl Gerhard (2006), "Regional currencies in Germany - local competition for the Euro?" Deutsche Bundesbank Discussion Paper, Series 1 : Economic Studies, Frankfurt, No 43/2006, 63 p.

Ryan-Collins Josh (2011), "Building Local Resilience: The Emergence of the UK Transition Currencies", *International Journal of Community Currency Research*, vol. 15, pp. 61-67.

Thiel Christian (2012), "Moral Money – The action guiding Impact of Complementary Currencies. A Case Study at the Chiemgauer Regional money", *International Journal of Community Currency Research*, vol. 16, Special Issue, pp. 91-96.

Vasconcelos Freire Marusa (2011), *Moedas Sociais: Contributo em prol da elaboração de um marco legal e regulatório para as moedas sociais circulantes locais no Brasil*, p.

Volkman Kristin (2012), "Solidarity economy between a focus on the local and a global view", *International Journal of Community Currency Research*, vol. 16, Special Issue, pp. 97-105.

SYNTHESE DE L'ENQUETE ADRESSEE AUX ACTEURS PORTEURS DE PROJETS DE MONNAIES LOCALES COMPLEMENTAIRES (MLC)

Ce travail présente la synthèse des réponses obtenues dans le cadre de l'enquête menée auprès des acteurs porteurs de projets de monnaies locales complémentaires (MLC) sur le territoire français. En nous appuyant sur le réseau monnaies locales, et notamment sur son recensement des dispositifs en cours de projet ou déjà en circulation, nous avons envoyé 68 questionnaires le 4 Mars 2014.

L'objectif premier était de mettre en lumière les modalités de fonctionnement de ces différents dispositifs, leurs particularismes mais aussi les réussites et les obstacles que les acteurs ont pu rencontrer en construisant ces projets.

Peu de données existent à l'heure actuelle sur les monnaies locales complémentaires en France, en particulier sur le nombre d'utilisateurs, de prestataires impliqués dans ces dispositifs et de retombées économiques et sociales mesurables.

A la date du 24 mars 2014, nous avons reçu 37 questionnaires complétés, dont 32 correspondant à des monnaies locales complémentaires « classiques »⁸ situées en métropole⁹.

C'est un taux de retour très satisfaisant dans les courts délais qui nous ont été impartis.

Parmi les répondants, 17 mettent en avant des dispositifs **déjà en circulation**, les 15 autres ne sont encore qu'à l'état de projet.

Voici les premières et principales conclusions qui peuvent être tirées de l'exploitation de cette enquête.

Cette première analyse sera complétée par des visites de terrain conduite par la Mission qui permettront une appréciation plus qualitative.

1. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF

La mise en place d'une monnaie locale procède d'un travail de longue haleine qui s'étale entre un an et demi et deux ans dans la très grande majorité des cas (30/32). Nous verrons dans cette section quels sont les acteurs impliqués.

A. LES MLC RELEVANT MAJORITAIREMENT D'INITIATIVES CITOYENNES

La première information tirée de l'enquête est que la mise en place de projets de création de monnaies locales complémentaires relève d'abord et avant tout d'initiatives de la société civile organisée. En effet la moitié des projets naissent au cœur d'une association déjà existante, et un tiers supplémentaire sont impulsés par des citoyens qui s'organisent ensuite autour d'une association dédiée à la mise en place d'une monnaie.

8 C'est-à-dire des projets concernant avant tout des échanges de biens et services entre citoyens et commerçants. Les autres, qui nous ont semblé être des modèles mettant en avant des logiques différentes, sont aussi présentées dans la dernière partie de ce travail.

9 Un projet a été identifié à l'Île de la Réunion mais nous n'avons pas obtenu de réponse de leur part.

Dès lors, l'immense majorité des dispositifs de MLC (94%), reposent sur le statut d'association à but non lucratif de la loi de 1901. Ainsi, ils ne sont pas soumis aux impôts commerciaux. Par ailleurs, seule une structure sur cinq a effectué, auprès des services fiscaux, une demande d'exemption d'agrément au titre de l'article L. 511-7 du code monétaire et financier qui estime que cela peut être autorisé dans le cas d'une « *entreprise fournissant des services bancaires de paiement pour l'acquisition de biens ou de services dans les locaux de cette entreprise ou dans la cadre d'un accord commercial avec elle, s'appliquant à un réseau limité de personnes* ».

B. LES PROJETS DE MLC PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE AIDE DE LA PART DES CITOYENS, DES POUVOIRS PUBLICS, VOIRE D'ACTEURS PRIVÉS

Cette dimension citoyenne est renforcée par le fait que l'immense majorité des dispositifs ont bénéficié de l'aide de particuliers (travailleurs bénévoles ou dons). Ils participent à la mise en place des dispositifs au travers de multiples tâches dont la délivrance de l'agrément aux commerçants qui pourront selon différents critères intégrer ou non le réseau de commerces habilités à recevoir la monnaie locale. Seuls deux des dispositifs indiquent ne pas avoir bénéficié d'une aide significative citoyenne.

De plus, nombreux sont les cas où les pouvoirs publics apportent eux aussi leur soutien à la mise en place de ces dispositifs. Ce soutien est parfois un simple soutien matériel (prêt de salles, mise à disposition de matériel etc.). Pourtant, bien souvent, il prend des dimensions plus ambitieuses avec l'octroi par certains conseils régionaux ou certaines mairies de subventions spécifiquement fléchées pour la mise en place de ces monnaies. Ainsi, près des deux-tiers des projets sont appuyés par les pouvoirs publics locaux. Par ailleurs, le cas du mouvement SOL11 pourrait faire école dans la mesure où, dans le cadre du programme EQUAL12, il a été financé par le Fonds Social Européen à hauteur de 50% de son budget de mise en fonctionnement.

Enfin, les acteurs privés sont souvent présents puisque nombre d'associations et de partenaires financiers, tels que la NEF13 ou le Crédit Coopératif, appuient les porteurs de projet. 50% des porteurs de projets ont déclaré recevoir un soutien extérieur d'organismes privés sur le plan financier et/ou technique.

2. FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

LE FORMAT PAPIER EST PREFERE, BIEN QUE SA GESTION SOIT COMPLEXE A LONG TERME

L'intégralité des monnaies locales étudiées, et qui sont d'ores et déjà en circulation, repose sur un support papier. Certains acteurs soulignent la dimension pédagogique de ce support, qui permettrait une meilleure appropriation de la monnaie par les citoyens, ainsi qu'une mise en route à moindre frais. A Toulouse, le Sol-Violette précise que pour des publics avec des antécédents d'interdits bancaires le format papier leur permet plus facilement de regagner un accès et un contrôle sur l'argent. Néanmoins, il est souligné, qu'à terme, la gestion du format papier est plus complexe tant

10 Seule l'une des structures porteuses de projet correspond à un établissement public de crédit et d'aide sociale. Les autres n'ont pas encore finalisé cet aspect de leur projet.

11 Le mouvement SOL est un des collectifs pionniers en matière de développement de monnaie locale et de promotion de l'Economie Sociale et Solidaire.

12 Le programme EQUAL du Fond Social Européen a soutenu de 2000 à 2006 le **développement en Europe de projets innovants de coopération transnationale visant à lutter contre les inégalités et discriminations sur le monde du travail.**

13 La Nouvelle Economie Fraternelle est une société coopérative de finance solidaire qui défend les valeurs de l'écologie et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Elle soutient de nombreux projets de MLC.

du point de vue de sa traçabilité que de son usage. Cela entraîne notamment des difficultés en termes de frais de gestion. Par ailleurs, cela pose la question de possibles fraudes telle que la falsification de billets. Ainsi, près des deux-tiers des associations porteuses de monnaies en circulation envisagent ou souhaitent une évolution vers un format dématérialisé, avec notamment la mise en place de paiement par le biais des téléphones portables et/ou la possibilité de faire des virements bancaires entre prestataires et éventuellement entre utilisateurs et prestataires. Cela représente pour le moment des charges que les associations ne sont pas en mesure de soutenir. Certaines évoquent alors l'idée d'une mutualisation ou de la mise en place d'une plateforme nationale.

LES MLC PRENNENT ESSENTIELLEMENT PLACE DANS LE CADRE D'UN ECHANGE DE BIENS ET SERVICES

Les MLC, dites classiques, ont toutes pour objectif principal les échanges de biens et de services entre utilisateurs et prestataires appartenant au réseau de la MLC. Cette appartenance suppose dans la quasi-totalité des cas une adhésion.

Par ailleurs, une large majorité des porteurs de dispositifs indique qu'il est possible de régler une partie du salaire ou des primes d'un salarié en monnaie locale dès lors qu'il y a un accord entre l'employeur et le salarié. Cet aspect, s'il se généralise, pourrait permettre d'étendre les possibilités d'usage des monnaies complémentaires.

Enfin, certains abordent la question du crédit en précisant que c'est une dimension qu'ils étudient ou qu'ils ont étudié mais qui apparaît incertaine du fait de la difficulté de gestion et des aspects juridiques complexes. Pourtant, selon eux, cela pourrait être un moyen intéressant de valoriser les monnaies locales, de les distinguer de l'euro et d'en faire un véritable outil de financement d'une économie sociale et solidaire. En effet, les MLC offrent l'opportunité de se passer du système bancaire conventionnel pour financer des projets ou apporter une aide que ne satisfait pas nécessairement l'économie financière.

Les fonds collectés qui servent de garantie sont le plus souvent dédiés au financement d'acteurs de l'ESS ou sur le champ d'initiatives respectant les valeurs du développement durable. Pour cela ils sont déposés le plus souvent sur des fonds de garantie solidaires gérés par les établissements bancaires et fléchés par leurs soins sur ce type de projets. Cela a donc un effet dynamisant sur les outils de la finance solidaire.

Certains acteurs envisagent, sur le modèle des banques communautaires de développement brésiliennes, que des prêts à la consommation à taux zéro soient accordés directement en MLC pour venir en aide à des personnes en situation de pauvreté et exclues du système bancaire conventionnel. Cela donnerait corps au projet porté par certains de monnaies à forte vocation sociale.

LES CHOIX DE RENDRE LA MLC FONDANTE ET/OU CONVERTIBLE FONT DEBAT

D'un point de vue pratique, la totalité des monnaies répertoriées par l'enquête sont à parité avec l'euro (1€ = 1 unité de MLC) et sont assurées par un fond de garantie, la fonte¹⁴ et la reconversion semblent être des modes de fonctionnement qui divisent.

- En effet, 50% des dispositifs étudiés ont fait le choix d'une monnaie fondante. Si les montants ainsi récoltés, très faibles, sont quasiment à chaque fois destinés à financer le fonctionnement de la structure, les taux et délais sont très variables et s'étalent d'un 1% par mois à 1% par semestre. Du fait du support papier, cela génère parfois des problèmes de traçabilité.
- Quant à la conversion, elle est autorisée dans 60% des dispositifs. Parmi eux, un tiers autorisent à la fois les utilisateurs et les prestataires à reconverter leurs unités de MLC en euros avec un malus d'une moyenne de 4%. Les deux-tiers restant

¹⁴ Afin de prévenir la thésaurisation des MLC et accélérer leur circulation, certaines MLC ont fait le choix d'une monnaie qui perd de sa valeur si elle n'est pas dépensée dans un certain délai. Pour qu'un billet recouvre sa valeur originelle, son propriétaire doit s'acquitter d'une taxe représentant un maigre pourcentage de celle-ci.

estiment eux que la reconversion n'est possible que pour les prestataires (partenaires commerciaux). Dans ce cas là aussi, un malus d'une moyenne de 3% est appliqué.

Bien conscients que tous ces aspects peuvent être des facteurs de complexité, 80% des acteurs ont mis en place des supports d'informations, des réunions de sensibilisation, voire des formations à l'intention des prestataires et des utilisateurs, afin de favoriser une meilleure compréhension du fonctionnement de ces dispositifs mais aussi de leur pertinence.

OBJECTIFS ET PUBLICS

Au-delà de ces dimensions pratiques et techniques, plusieurs objectifs que se donnent les porteurs de projets de monnaies locales sont clairement mis en avant.

TROIS OBJECTIFS PRINCIPAUX : LE LIEN SOCIAL, LA RELOCALISATION DE L'ECONOMIE, LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Dans près de deux-tiers des cas, un des premiers enjeux évoqués est celui du **lien social**. La monnaie n'est plus considérée comme un vecteur d'échange neutre mais comme un véritable fondement de la vie en société. Par là-même, en favorisant l'usage d'une monnaie émanant directement des citoyens, on chercherait à cultiver une plus grande cohésion sociale au travers de l'échange.
- Par ailleurs, comme leur nom l'indique, les dispositifs de monnaies locales ont aussi comme préoccupation principale le fait de **re-localiser l'économie** et de **favoriser des circuits courts** en rapprochant producteurs et consommateurs locaux. C'est un argument repris par 75% des projets et qui s'exprime de manière diverse et ambitieuse. Ainsi, le projet Eco (Annemasse, Haute-Savoie) ambitionne de proposer une monnaie transfrontalière rapprochant citoyens français et suisses. Par ailleurs, le projet Chouette projette quant à lui de développer une monnaie complémentaire à l'échelle de tout le territoire français. Il est important de noter que la quasi-totalité des projets actuels se développent à une échelle locale ou micro-locale.
- Le fait de limiter à un espace géographique réduit les circuits de production et de consommation va au-delà d'une vision purement économique. Cette démarche est aussi stimulée par une volonté de favoriser une **économie « verte »** au service du développement durable. C'est un objectif mis en avant par 8 MLC sur 10.

LES MLC SE VEULENT RESPONSABLES, VOIRE ETHIQUES, ET SONT DONC PORTEUSES D'UN PROJET D'UNE SOCIETE RENOUVELE

Ces trois objectifs se retrouvent également dans la volonté des porteurs de projets de MLC de promouvoir des comportements plus responsables (les deux-tiers) et plus éthiques (la moitié). L'argent est alors employé comme un outil pédagogique afin de sensibiliser les gens quant à l'impact que peuvent avoir des gestes quotidiens qui trop souvent sont considérés comme anodins tels que l'achat de denrées ou de biens de première nécessité.

Ces projets ont alors clairement une visée d'éducation populaire.

Il est intéressant de souligner que dans un tiers des cas, les porteurs de projets soulignent aussi leur volonté, à travers la création d'une monnaie complémentaire à l'euro, d'exprimer un refus du modèle économique dominant, qui fonctionne selon eux très largement sur la spéculation. La plupart de ces projets, qui ont émergés après l'éclatement de la crise financière de 2008, mettent en avant le fait que seuls 3% des flux financiers internationaux sont véritablement en circulation et au service de l'économie réelle, tandis que 97%

seraient utilisés dans la sphère financière. Dès lors, il s'agit véritablement de permettre aux individus de reprendre le contrôle sur leur argent en choisissant véritablement ce à quoi il sera affecté.

Afin de valoriser ces objectifs, des critères de sélection des prestataires ont été établis. Ceux-ci sont divers et plus ou moins précis.

Un simple engagement moral des partenaires à respecter des valeurs

L'exemple de la **Luciole** (Ardèche): pas de charte de valeurs à proprement parler, fonctionnement sous forme de parrainage avec visites sur site pour certains professionnels. Les seuls engagements demandés sont :

- D'adhérer à l'association et de respecter les valeurs de l'association.
- De soutenir le réseau en participant aux rencontres
- D'accepter les lucioles en paiement

Chartes de valeurs

L'existence de chartes de valeurs spécifiques à la monnaie locale est répandue. Parfois, cette charte est générale et concerne l'Economie Sociale et Solidaire en général (monnaies locales de la région PACA, comme Centifolia, Soleil). L'obligation de signature d'une charte par les prestataires est largement répandue (Retz'L en Loire-Atlantique etc) mais dans certains cas, les prestataires n'ont pas à en signer (en revanche leur agrément n'est validé que s'ils respectent la charte - signature implicite).

Exemple : Charte de l'Heol (pays de Brest)

Les acteurs signataires de cette Charte s'engagent par leurs activités économiques (pour les personnes morales et les entrepreneurs individuels) et leurs achats à mettre en œuvre un nombre maximum des critères suivants :

Pour une écologie effective :

- Favoriser les productions locales, peu génératrices de pollutions par transport,
- Favoriser les productions écologiques/biologiques,
- Ne pas produire ou distribuer des produits qui remettent en question le principe de non appropriation du vivant, par exemple qui contiennent des OGM ou dont le processus de production utilise des OGM...
- Eviter le gaspillage d'énergie et favoriser l'utilisation d'énergie renouvelable
- Favoriser les transports actifs, vélo, marche, co-voiturage, transport collectif, auto-partage...
- Minimiser les déchets (et donc les emballages) et rendre ceux générés biodégradables.

Pour une économie locale respectueuse de l'être humain et de son environnement :

- Soutenir une production de qualité plus que de quantité
- Promouvoir une répartition équitable des revenus entre la production, la transformation et la distribution.
- Favoriser les circuits courts
- Favoriser le commerce équitable
- Mettre en œuvre une politique salariale progressiste (soucieuse d'une réduction des écarts) et égalitaire entre les femmes et les hommes

Pour un vivre ensemble et une solidarité efficaces :

- Favoriser un contact direct entre le producteur et le consommateur/usagers/bénéficiaires.
- Privilégier la coopération au détriment de la compétition commerciale.
- Partager la rentabilité des produits à tous les échelons des filières concernées.
- Exercer une activité développée selon un mode de gouvernance démocratique donnant

primauté aux personnes (salariés, bénévoles) sur le capital.

- Exercer une activité impliquant les usagers et contribuant à la création de lien social et de solidarités entre les personnes.
- Exercer une activité contribuant (conception et diffusion) à l'insertion de personnes en difficultés ou exclues du marchés du travail.
- Mettre en œuvre la transparence au niveau de la production et de la gestion pour garantir des relations de confiance

Grilles/questionnaires d'agrément

Dans certains cas, la charte est complétée par un questionnaire d'agrément qui reprend les valeurs de la MLC et permet d'en savoir plus sur le prestataire (voir partie grilles d'agrément). Dans d'autres cas, la charte se suffit à elle-même et les prestataires doivent simplement s'engager moralement à respecter les valeurs de la charte.

Exemple de la Roue (Région PACA): « *un engagement à faire de son mieux quant au respect de la charte « en son âme et conscience » »*

Le questionnaire peut être plus ou moins précis. Par exemple, l'association qui gère l'Epi (Région du Havre) met en œuvre des critères d'adhésion très souples, de manière à accompagner le maximum d'acteurs vers un changement progressif de leurs pratiques. De même, plusieurs questionnaires posent des questions fermées sans demander des exemples précis.

D'autres associations font remplir des questionnaires plus précis et complets.

- ✓ questions ouvertes avec demandes d'exemples

Exemple du Sol Violette (Toulouse)

Lien et citoyenneté au territoire : en quoi votre structure est-elle en lien avec son territoire, ses habitants et la vie citoyenne qui s'y exerce ?

Valorisation des circuits courts : Que faites-vous pour réduire la chaîne des intermédiaires jusqu'à vous ?

Politique de justesse du prix d'achat : Comment votre structure met-elle en place un prix « juste » qui prend en compte les besoins économiques et sociaux du producteur ?

- ✓ questions fermées

Exemple du Retz'L

J'utilise ou vends des fournitures, des produits, du matériel, des consommables Mon défi

- Fabriqués localement
- Issus de l'agriculture biologique
- Issus du commerce équitable, éthiques
- Mutualisés
- Recyclés
- Certifiés (précisez)
- Recyclables
- Durables, réparables
- Non polluants
- Fabriqués en France
- Fabriqués en UE

- ✓ Conditions excluantes

Exemple de la Mesure

Ne pourra appartenir au réseau de la Mesure, tout prestataire :

1- Vie locale — qui ne s'inscrit pas significativement dans les échanges locaux, soit par le choix de ses fournisseurs, soit par son implication dans la vie locale...

2- Responsabilité écologique — dont les pratiques n'intègrent pas une démarche écologique, une réduction de ses déchets et des économies d'énergie...

3- Dimension sociale — qui n'inclut aucun critère social ou éthique dans le choix de ses fournisseurs et dans son fonctionnement...

4- Vie du réseau (à partir de la deuxième année) — qui ne participe jamais à la dimension collective du réseau (entre prestataires, vers les utilisateurs, au sein de l'association)...

... sans volonté ou possibilité d'y remédier.

- ✓ Demande de relever deux ou trois défis par an : eusko

Exemple de l'eusko (pays Basque)

DÉFI 1 : RELOCALISATION DE L'ÉCONOMIE/ENVIRONNEMENT

Je vends ou j'utilise trois produits locaux dans mon activité.

Déjà réalisé

D'ici à la fin 2013

D'ici à la fin 2014

Je demande à être conseillé pour réaliser ce défi.

Si cela n'est pas possible dans mon activité : Je fais travailler trois prestataires du réseau Eusko.

Je mets en place le tri des déchets effectif dans mon entreprise.

DÉFI 2 : PROMOTION DE L'USAGE PUBLIC DE L'EUSKARA

Affichage en euskara : je traduis en basque ce qui est affiché en français dans mon commerce, ou sur mes outils de communication si mon activité relève de la production ou des services.

Ou bien :

Accueil possible en euskara : je prends 20 heures de cours de basque à usage professionnel ou je prends en charge ces cours pour l'un de mes salariés au contact du public.

- ✓ **Actions menées et engagements pour l'année à venir** (Exemple du Galleco, Ille et Villaine)

A) L'enquête conduite auprès des MLC ne permet pas d'affirmer que celles-ci prennent en compte la qualité et le prix des produits concernés même si, lors des visites sur le terrain, les acteurs le revendiquent.

- Tout d'abord, la volonté de permettre au plus grand nombre d'accéder à des produits de meilleure qualité ne semble pas être une préoccupation, puisque c'est un critère cité par moins de 6% des personnes interrogées.

- De même, rares sont les projets qui prennent en considération le fait que la très grande majorité des commerces de proximité, dits « éthiques » ou « responsables », proposent des prix bien plus élevés que la grande distribution. Ainsi les produits issus de l'agriculture biologique coûtent aujourd'hui en moyenne 58% plus chers que des produits conventionnels¹⁵. Si des intéressements à la conversion euros/ MLC sont proposés, il est peu probable que cela soit suffisant pour pallier ce différentiel de prix.

Indirectement, cet aspect pose la question des publics visés par ces monnaies. En théorie, l'intégralité des projets déclarent ne pas souhaiter privilégier un type de public spécifique. S'il est vrai que certains projets, tels que le Sol-Violette, œuvrent en étroite collaboration

¹⁵ http://www.lemonde.fr/planete/article/2011/10/06/les-produits-bio-restent-plus-chers-que-les-produits-conventionnels_1583237_3244.html

avec les Maisons de Chômeurs, par peur d'être identifié comme une « monnaie de pauvres » la plupart des MLC ne souhaitent pas cibler une population d'utilisateurs en particulier. Or, dans les faits, il semblerait que les monnaies locales complémentaires ne soient pas reçues de la même façon selon les milieux sociaux.

En effet, nous pouvons mettre en perspective les réponses aux questionnaires avec une étude menée par Marie Fare fin 2010 concernant le profil sociologique des utilisateurs du dispositif carte de fidélité du SOL Alpin (région grenobloise). Les résultats sont sans appel : les utilisateurs du SOL sont majoritairement des jeunes provenant de milieux aisés et éduqués. En effet, les deux-tiers des solistes ont entre 25 et 34 ans, les trois-quarts ont un niveau d'étude supérieur à un bac +3 et la moitié supérieur à bac+5. Enfin près de 40% sont des cadres. Si ces constats ne peuvent pas nécessairement être généralisés, ces chiffres démontrent bien en revanche que les MLC ne sont pas des outils accessibles à tous ou, pour le moins, « parlant » pour tous.

MISE EN PERSPECTIVE

LA PORTEE DES PROJETS DE MLC S'AVERE POUR L'INSTANT LIMITEE

Les données avancées concernant les populations impliquées dans ces projets de monnaies locales en France sont à mettre en perspective avec une deuxième série de chiffres tirée de l'enquête concernant l'étendue prise par ces projets.

En effet, malgré une réelle ambition affichée, il semblerait que leur ampleur reste à ce jour très limitée. En moyenne, les 17 MLC en circulation estiment concerner une population d'environ 500 000 habitants. Or dans les faits, les monnaies locales complémentaires réunissent en moyenne 414 utilisateurs et 86 prestataires. Cela correspond donc à 0.1% de la population estimée concernée.

	Minimum	Médiane	Moyenne	Maximum
Nombre d'utilisateurs	20	150	414	2700
Nombre de prestataires	5	55	86	500

Ce public, peu nombreux, va de pair avec le montant de la masse monétaire en MLC actuellement en circulation, en général très faible mais très différent d'un projet à l'autre. Parmi les 17 MLC en circulation, 7 ont une masse monétaire en circulation ne dépassant pas un montant de 10.000 euros.

	Minimum	Médiane	Moyenne	Maximum
Masse monétaire	1600	11525	26139	245000

A) Les projets de MLC sont en effet confrontés à des difficultés

Ceci peut s'expliquer par de nombreux éléments.

Tout d'abord, la plupart de ces projets sont très récents et ont vocation à se consolider et à s'étendre. A l'exception de l'Abeille (Est du Lot et Garonne), les 17 monnaies en circulation étudiées existent en moyenne depuis moins de 3 ans. Par ailleurs les obstacles et les difficultés rencontrées par les associations sont nombreux.

- La première difficulté est sans surprise un **manque de moyens tant financiers qu'humains** pour permettre la mise en place d'une monnaie locale que ce soit sur

le plan technique ou concernant la sensibilisation des individus à l'intérêt d'une monnaie complémentaire. L'émission des billets représente un coût, la gestion des systèmes de traçabilité aussi. Si le lancement de projets suscite souvent un certain engouement, le risque d'essoufflement chez les bénévoles est grand et il devient alors difficile de soutenir le projet sur le long-terme. A noter que même les projets initiés par les pouvoirs publics ou en étroite collaboration avec ceux-ci ne sont pas épargnés par cette difficulté.

- Dans un deuxième temps, près de 4 projets sur 10 se heurtent à **l'incompréhension et à la méconnaissance des citoyens**. Nombreux sont ceux qui peinent à croire que cela soit utile ou viable quand d'autres craignent même d'entrer dans l'illégalité.
- Dans un troisième temps, de nombreuses difficultés sont engendrées par l'absence de cadre juridico-légal autour de certains aspects des monnaies locales. Ainsi, près de 50% déplorent le fait qu'il ne soit pas possible de régler les services publics locaux en monnaie locale, du fait d'un refus des trésoriers payeurs généraux qui seraient selon eux dans l'attente de décisions politiques plus précises. Or si les communes permettaient à leurs habitants de payer la médiathèque, la piscine et la crèche en MLC voire à recevoir une partie de leurs allocations dans ces monnaies, on peut imaginer qu'elles gagneraient en audience. Cela permettrait un changement d'échelle. De même, la complexité des démarches administratives ou du « jargon bureaucratique » fait que pour beaucoup d'acteurs non professionnels, les demandes d'agrément auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution représentent de véritables obstacles qui ont souvent considérablement rallongés les délais de mise en œuvre des projets même pour ceux portés par des collectivités locales et adossés à des banques (SoNantes, Galléco).

LES ASSOCIATIONS ATTENDENT UN SOUTIEN AFFIRME DES POUVOIRS PUBLICS

Dans ce contexte et pour permettre aux monnaies locales de se développer, la quasi-totalité des porteurs de projet reconnaissent la pertinence d'une participation des pouvoirs publics tout en rappelant que ces dispositifs de monnaies complémentaires sont avant tout des initiatives citoyennes et doivent le rester.

Cet appui des pouvoirs publics est attendu à deux échelles.

- Au niveau national.
 - Il est avant tout attendu du pouvoir central qu'il reconnaisse et « adhère » au principe de création de monnaies locales afin de participer à leur meilleure visibilité à l'échelle du territoire mais aussi pour permettre d'assurer une confiance des individus dans ces dispositifs nouveaux. Alors que le fondement même du fonctionnement de la monnaie repose dans la confiance, l'aval de l'Etat est un élément crucial pour rallier un plus grand nombre d'usagers et de prestataires.
 - Dans un deuxième temps, les associations souhaitent que l'Etat précise un cadre juridique plus simple et plus transparent autour des MLC. Ceci permettrait de simplifier les procédures de mise en place et de les rendre plus accessibles aux citoyens. Il est tout particulièrement attendu que l'ACPR assouplisse, simplifie et raccourcisse les procédures de la réglementation autour des MLC (rendu de monnaie, exemption d'impôts, etc) afin de garantir la liberté d'expérimentation. Bien souvent, un certain flou juridique actuel effraie les partenaires financiers qui n'osent s'engager dans de tels projets de peur d'enfreindre la loi.
- Au niveau local.
 - Les acteurs estiment qu'une fois établi un cadre juridique propice au

développement des MLC, c'est à l'échelle locale (régionale, départementale ou municipale) qu'un soutien plus concret pourrait (devrait) s'exercer. Si les collectivités territoriales étaient autorisées à ce que l'usage des MLC soit possibles pour certains services publics locaux, celles-ci devraient être incitées à mettre en place un fond de soutien dédié à l'aide au développement de celles-ci. Cela pourrait notamment permettre de répondre aux besoins des associations en terme d'évolution des supports de la monnaie depuis le papier vers des supports dématérialisés.

- Plus généralement, pour les acteurs, la responsabilité de soutenir la phase de pré-lancement devrait revenir aux collectivités territoriales. Celles-ci devraient permettre la mise en réseau et la coordination des acteurs économiques et financiers privés autour d'un projet monétaire complémentaire afin de favoriser son extension.

APPRENDRE DES REUSSITES

Malgré les difficultés rencontrées par certains projets, d'autres se démarquent clairement comme étant des réussites du fait de l'engouement suscité par le projet auprès des acteurs locaux et de l'envergure prise par le projet.

L'Eusko par exemple (Pays Basque) réunit, après seulement un an de mise en circulation, 2700 usagers, 500 commerces, et la masse monétaire en circulation s'élève aujourd'hui à 245 000 euskos. Il en va de même pour le Sol Violette (Toulouse) (1700 usagers, 135 commerces 43 000 de sols) l'Abeille (Lot et Garonne) (600 usagers, 140 commerces, 20 135 abeilles).

Plusieurs critères ont pu contribuer à ces réussites :

- Un **certain temps de mise en œuvre et d'adaptation** semble nécessaire : Temps de mise en œuvre : l'Abeille a été mise en circulation en janvier 2010 et le Sol Violette en mai 2011.
- Une **communication autour du projet de MLC et l'implication dans la vie locale** semblent également être des éléments facteurs de succès : par exemple, le projet de Sol violette a été fortement mis en valeur par le site internet, par une dynamique d'expérimentation (concernant par exemple les paiements électroniques), ou encore par des partenariats avec les écoles de commerce de Toulouse, les lycées. De même, dans le cas de l'Eusko, la volonté d'encourager l'usage de la langue basque a très certainement contribué à augmenter la visibilité de la MLC.
- La **taille de la zone géographique de lancement** peut favoriser ou au contraire freiner le lancement de la MLC : par exemple, le projet Heol a mis en œuvre un recentrage géographique de la monnaie locale pour favoriser l'émergence d'une dynamique de quartier plus poussée, le Pays de Brest étant un territoire trop vaste pour un lancement.
- Les **aides publiques** peuvent favoriser l'expansion des MLC. L'Eusko a ainsi bénéficié de subventions lors du lancement (Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), subventions de l'Agglomération Côte Basque Adour, du Conseil général, de l'Office public de la langue basque, et de petites municipalités). De même, le Sol Violette a bénéficié de subventions de la Mairie de Toulouse, du FSE-micro projet et de la Caisse des Dépôt et Consignations (CDC). Enfin, l'abeille a reçu des financements du Feader, du Conseil général de Lot-et-Garonne, du Conseil régional d'Aquitaine, de la Municipalité Villeneuve et de la Communauté d'agglomération Grand Villeneuvois.
- Finalement, le passage de certains projets par une **période d'essai** a sans doute pu permettre aux acteurs d'avoir une meilleure compréhension des enjeux et obstacles liés aux MLC : ainsi, le Sol Violette et l'Abeille ont bénéficié de périodes d'essai.

DES MLC QUI SE DISTINGUENT

Parmi les questionnaires reçus, 5 ne correspondent pas à des MLC au sens classique du

terme. Elles se distinguent principalement par leur public ou leurs principes de fonctionnement.

UNE MLC TOURNEE VERS LE MONDE DE L'ENTREPRISE

Contrairement aux monnaies locales conventionnelles qui mettent l'accent sur l'achat de biens et de services par les particuliers, la monnaie SYMBA développée en Ile de France en collaboration entre des universitaires et la Région se focalise avant tout sur les PME et les TPE. Cette monnaie se basera sur un système d'échange inter-organisations et sur un système de crédit mutuel inspiré du modèle WIR qui existe en Suisse. L'idée est de permettre aux entreprises qui créent de la richesse de pallier leur manque de liquidités afin de développer la richesse économique mais aussi sociale, environnementale et culturelle au niveau local. Le projet SYMBA n'exclut pas à terme d'élargir son usage aux particuliers, sur le modèle du projet SoNantes, sans préciser encore sous quelles modalités.

PERMETTRE LA CONTRIBUTION DES PLUS DEFAVORISES AU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Monnaie Régionale d'Investissement (MORI) et sa première forme souhaitant être expérimentée en Midi-Pyrénées (MIPYS) est une monnaie qui a avant tout vocation à lutter contre la pauvreté en se focalisant sur la population constituant les trois premiers déciles. A cette dimension sociale très marquée s'ajoutent des objectifs en partie semblables à ceux avancés par les MLC classiques, et très axés sur une dimension écologique : promouvoir un développement régional durable, favoriser la transition énergétique.

Son utilisation ne se concentrera pas autour de l'acquisition de biens et de services. La monnaie entre en circulation par trois moyens : l'achat volontaire, l'attribution de prêts et la compensation entre entreprises et ce toujours sous forme dématérialisée. Elle permettra de financer, à taux zéro, des investissements liés au développement durable. En Midi-Pyrénées, les prêts seront dévolus à la rénovation énergétique de particuliers, de TPE, PME, ou de collectivités. La monnaie entrera en circulation dès lors qu'elle réunira un total de 1000 entreprises partenaires

DES « MONNAIES » A BASE TEMPS

D'autres types de projets qui ont retenu notre attention et feront l'objet d'une étude plus approfondie, sont les dispositifs d'échange qui se basent sur une unité d'échange exprimée en temps. Importées du Québec et portées en France par la fondation MACIF, les Accorderies par exemple se sont développées (Paris, Chambéry, etc) autour de la volonté première de lutter contre la pauvreté et contre l'exclusion sociale. Ces dispositifs regroupent donc des personnes aux profils sociaux variés autour de l'échange d'une très grande variété de services.

Tout comme les MLC étudiées précédemment, ces projets sont encore récents et ont vocation à se consolider et à poursuivre leur expansion. Pour autant, au niveau national, le réseau Accorderie compte : 2 095 Accordeurs dont 74 % de femmes, 35 % de plus de 56 ans, 43 % de personnes vivant seules, 35 % salariés, et 21 % sans emploi, 25 % vivent avec moins de 10 K euros /an. Le pari de la mixité sociale semble réussi.

Néanmoins, ces dispositifs font aussi face à des difficultés. Pour fonctionner, une accorderie requiert un budget annuel compris entre 40 000 et 70 000 euros et doit compter avec l'appui d'un salarié pour s'assurer du maintien d'une certaine dynamique de fonctionnement. Par ailleurs, le développement du dispositif en France est alourdi par l'impossibilité de contracter une assurance collective couvrant les échanges, la suspicion du travail dissimulé ou encore l'absence de soutien pour développer la base informatique de la « banque de temps » à proprement parler.

VALORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN

Une troisième forme de monnaie complémentaire à mettre en avant est celle que défend l'ECOSOL (Chambéry). Celle-ci a avant tout pour vocation de valoriser l'engagement citoyen et bénévole. Une activité bénévole régulière et d'un volume horaire prédéfini permet à un individu de recevoir des bons ECOSOL grâce auxquels il peut accéder à des tarifs avantageux, voire gratuitement à certains services (piscine, spectacle, transports en commun).

Conduit à titre expérimental pendant un an, ce projet n'a finalement pas été reconduit directement en 2014 afin de repenser un engagement et un portage collectif plus solide dans une perspective de relance et d'élargissement du projet.

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre d'une mission commandée par Cécile DUFLOT, ministre de l'égalité des territoires et du logement, et Benoît HAMON, ministre chargé de l'Economie Sociale et Solidaire. Notre étude a pour objectif de à aider la Mission à mesurer l'impact des monnaies locales complémentaires (MLC) sur le développement économique et social des territoires. Elle vise également à dresser un état des lieux des systèmes de monnaies locales sur le territoire français afin d'identifier les dynamiques qui les sous-tendent et les obstacles auxquels les porteurs de projet sont aujourd'hui confrontés.

Pour ce faire, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce bref questionnaire afin de recenser vos expériences propres en tant qu'acteurs directs au cœur de ces systèmes de monnaies locales et de nous le retourner avant le :

vendredi 21 mars 2014 (délai de rigueur)

à l'adresse mail suivante :

DGCS-monnaieslocales@social.gouv.fr.

Cette enquête permettra à la Mission de compléter l'état de lieux et de bien comprendre les éventuels freins au développement des MLC identifiés par les acteurs.

Une synthèse de l'exploitation de ce travail sera bien entendu transmise ensuite aux acteurs qui auront répondu à l'enquête.

I. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF

A. Elaboration du projet

- Intitulé du dispositif pour lequel vous vous êtes impliqué.e.s ?
- Quel territoire est concerné par ce dispositif ?
- Quel est le nombre d'habitants potentiellement concernés ?
- Quels structures et organismes sont à l'origine de ce projet ?

B. Mise en œuvre du dispositif

- Quel est le statut juridique de la structure qui porte aujourd'hui la MLC ou le projet de votre MLC ?
- Est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?
- La demande a-t-elle été faite aux services fiscaux ?
- De quels éventuels soutiens extérieurs le dispositif a-t-il bénéficié et sous quelles formes ?
 - Particuliers (dons/bénévolat) ?
 - Pouvoirs publics locaux (si oui lesquels : subventions, aides spécifiques, abondement d'un fond de garantie) ?
 - Organismes privés (si oui lesquels) ?
 - Monde universitaire ?
- A partir de quelle date le projet a-t-il été initié ? A quelle date la MLC a-t-elle été effectivement mise en circulation ?
- Avez-vous eu recours à une période d'essai avant d'entreprendre votre projet à plus grande échelle ?
- A quelle échelle comptez-vous développer à termes l'utilisation de votre MLC ?

II. OBJECTIFS ET PUBLICS

- Quels sont les principaux objectifs visés par la création de cette MLC ? Sur quelles valeurs est-elle fondée ?
- Quels sont les publics concernés par l'usage de la MLC ? :
 - partenaires commerciaux (commerçants, entreprises (dont associations et coopératives) et services) :
 - partenaires financiers (crédits municipaux, banques) :
 - utilisateurs / préciser si un ciblage par public a été retenu
- Avez-vous introduit des critères pour la sélection de vos partenaires, et lesquels ? Sont-ils agréés et par qui ?

III. FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

A. Descriptif de la MLC

- Quels usages sont faits de cette monnaie ? Est-elle utilisée pour l'acquisition de biens ? De services ? Pour obtenir des (micro)crédits ? Autres ?
- Des salaires (ou une part de salaire) sont-ils versés en MLC ?
- Quelle est l'unité de compte utilisée ?
- La MLC que vous proposez est-elle « fondante » ? Dans l'affirmative, à quelles conditions ? à quoi est affecté le produit (ou les bénéfices) de cette fonte ?
- Avez-vous mis en place un fond de garantie ? Sous quelle forme ? Et à quelles conditions ?
- Est-ce possible pour un usager de convertir ses unités de MLC en euros ? Si oui sous quelles conditions ?
- Quel format emprunte aujourd'hui votre MLC ? (Papier, électronique, équivalent carte bancaire).
- Souhaitez-vous faire évoluer ce format ? Sous quelle forme ?
- Sur quels outils techniques repose la traçabilité des échanges en MLC ?
- Avez-vous mis en place des formations à destination des usagers des MLC, des Banques, des prestataires (producteurs locaux, commerçants) ?

B- Ingénierie et logistique mises en place :

- Existe-t-il des conditions restrictives d'usage de la monnaie (adhésion préalable à une structure, justificatifs divers, etc.) ?
- Avez-vous mis en place des formes spécifiques d'aide à l'utilisation de la monnaie ? Si oui à destination de quel(s) public(s) ?
- Avez-vous mis au point des stratégies visant à inciter à l'usage de la monnaie locale ? Si oui, lesquelles ?
- Quelles sont les principales difficultés que vous avez rencontrées dans la mise en place de votre monnaie locale ?

IV. MISE EN PERSPECTIVE

- Avez-vous idée du nombre de personnes potentiellement concernées par votre MLC ?
- Combien compte-t-on aujourd'hui d'utilisateurs réguliers de la MLC ? (donner un ordre de grandeur)
- Combien de partenaires commerciaux compte-t-on aujourd'hui dans le dispositif ?
- Quelle est la masse monétaire en MLC actuellement en circulation ?
- Pouvez-vous mesurer la vitesse de circulation de votre MLC ?

- Quelles sont les principales évolutions du fonctionnement de votre MLC depuis sa mise en circulation (structures et organismes d'appui au dispositif, extension des usages...) ?
- Avez-vous déjà prévu des améliorations ? Lesquelles ?
- Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans l'usage et la circulation de votre monnaie locale en termes :
 - juridiques ?
 - techniques ?
 - économiques ?
 - autres ?
- Pensez-vous qu'un appui des pouvoirs publics locaux et nationaux soit utile au développement des MLC ? Si oui, pouvez précisez de quelle(s) nature(s) en développant votre réponse et en hiérarchisant vos priorités ?
- Quels sont vos objectifs pour l'évolution de votre MLC à l'horizon des cinq prochaines années ?
- Avez-vous mis en place un dispositif d'évaluation des impacts socio-économiques (directs, indirects, induits) de votre MLC ? Si oui, par qui est-il piloté ? Quels sont les indicateurs que vous avez retenus ?
- Existe-t-il déjà des premiers bilans ? Si oui, est-il possible de nous les transmettre ?

Vos suggestions ou remarques :

QUESTIONNAIRE SYSTEMES D'ECHANGES LOCAUX A BASE TEMPS

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre d'une mission interministérielle commandée par madame Cécile DUFLOT, ministre du logement et de l'égalité des territoires, et monsieur Benoît HAMON, ministre chargé de l'Economie Sociale et Solidaire et du commerce.

Cette mission porte sur le développement des monnaies locales complémentaires et des systèmes d'échanges locaux constaté tant en France qu'à l'étranger. Le présent questionnaire vise plus particulièrement les systèmes d'échanges locaux à base temps.

Il a pour objectif d'aider la Mission pilotée par Jean-Philippe Magnen, Vice-Président du conseil régional des Pays de la Loire et Christophe Fourel, chef de la Mission d'Analyse Stratégique, synthèse et Prospective à la DGCS à mieux cerner l'impact des Systèmes d'échanges locaux sur le développement économique et social des territoires.

Cette enquête doit permettre à la Mission notamment d'identifier les éventuels freins au développement des SELs et des autres formes de « Système d'échanges à base temps » comme les Accorderies.

Pour ce faire, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce questionnaire avant le :

30 avril 2014 (délai de rigueur)

à l'adresse mail suivante :

DGCS-monnaieslocales@social.gouv.fr.

Nous vous remercions par avance. Une synthèse de l'exploitation de ce travail sera retournée aux acteurs qui auront répondu à l'enquête.

I. Mise en place du dispositif

A. Elaboration du projet

- Intitulé du dispositif pour lequel vous vous êtes impliqué.e.s ?
- Quel territoire est concerné par ce dispositif ?
- Quels structures et organismes sont à l'origine de ce projet ?

B. Mise en œuvre du dispositif

- Quel est le statut juridique de la structure qui porte le projet ?
- De quels éventuels soutiens extérieurs le dispositif a-t-il bénéficié et sous quelles formes ?

Particuliers (dons/bénévolat) ?

Pouvoirs publics locaux (si oui lesquels : subventions, aides spécifiques) ?

Organismes privés (si oui lesquels) ?

- A partir de quelle date le projet a-t-il été initié ? A quelle date le Système d'échanges a-t-il été effectivement mis en oeuvre ?
- Avez-vous eu recours à une période d'essai avant d'entreprendre votre projet à plus grande échelle ?
- A quelle échelle comptez-vous développer à terme l'utilisation de votre système ?

II. Objectifs et publics

- Quels sont les principaux objectifs visés par la création du système d'échanges local ? Sur quelles valeurs est-il fondé ?
- Qui est impliqué dans le système d'échange ? :
 - Un ciblage plus particulier en direction de certains publics a-t-il été retenu ?

III. Fonctionnement du dispositif

A. Descriptif

Décrivez le principe général de fonctionnement du système d'échange :

- S'il s'agit d'un système d'échanges base temps, quel est le mode de comptabilisation des temps échangés pris en compte ?
- Quels usages sont faits du système d'échange ? Pour quelle acquisition de biens, de services est-il principalement utilisé ? Autres utilisations ?
- Quelle est l'unité de compte utilisée ? Appuyez vous votre système d'échanges sur une monnaie complémentaire locale ? Si oui, laquelle ?
- Votre organisme a-t-il aussi une activité d'achats groupés ?
- Votre organisme est-il impliqué dans la délivrance de micro-crédits ?
- Autres (ateliers, activités culturelles, festives,...) ?

B- Ingénierie et logistique mises en place :

- L'activité repose-t-elle en totalité sur le bénévolat ?
- Y-a-t-il du personnel salarié ?
- Budget de la structure : Quel montant ? Quelles sont les principales sources de financement ?
- Sur quels outils techniques repose la traçabilité des échanges ?
- Avez-vous mis en place des formations ?

-Y-a-t-il des modalités permettant que les personnes qui participent au fonctionnement de la structure (logistique, animations d'ateliers, vie interne) en retirent une rémunération en temps (crédit dans le système d'échanges) ?

- Existe-t-il des conditions restrictives d'usage (adhésion préalable à une structure, justificatifs divers, etc.) ?

-Y-a-t-il des contrôles ?

-Avez-vous été confronté à des détournements d'usage ?

- Quels moyens utilisez-vous pour faire mieux connaître votre activité ?

-Quelles sont les principales difficultés que vous avez rencontrées dans la mise en place de votre système d'échange ou pour l'étendre ?

IV. Mise en perspective

- Combien de personnes participent au système d'échanges ?

Précisez le nombre d'adhérents et ceux ayant au moins une fois dans l'année 2013 été partie prenante d'un échange (ou dans l'année 2012 si votre bilan 2013 n'est pas encore établi)

- Y-a-t-il eu des évolutions significatives dans le fonctionnement de votre système d'échange depuis sa création ? Lesquelles ?

- Avez-vous prévu de nouvelles évolutions ? Lesquelles ?

- Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans l'usage en termes :

- juridiques ?

- techniques ?

- économiques ?

- autres ?

- Qu'est-ce qui selon vous serait de nature à étendre significativement le nombre des systèmes d'échanges et le nombre de leurs participants ?

-Pensez-vous qu'un appui des pouvoirs publics locaux et nationaux serait nécessaire au développement des systèmes d'échange ? Si oui, pouvez préciser de quel nature en développant votre réponse et en hiérarchisant les priorités ?

- Avez-vous mis en place un dispositif d'évaluation des impacts socio-économiques (directs, indirects, induits) de votre système d'échanges ? Si oui, par qui est-il piloté ? Quels sont les indicateurs que vous avez retenus ?

- Existe-t-il déjà des premiers bilans (apportant des précisions sur le nombre de participant(e)s au système, leur sexe, leur âge, leur situation sociale, leurs revenus, l'ampleur et la nature de leurs échanges ?). Si oui, est-il possible de nous les transmettre ?

Vos suggestions ou remarques :

QUESTIONNAIRE CONSEILLERS ECONOMIQUES EN AMBASSADE : LES MONNAIES LOCALES COMPLEMENTAIRES ET LES SYSTEMES D'ECHANGE A BASE TEMPS

CONTEXTE

Depuis le début des années 1990, les initiatives de création de monnaies locales complémentaires se sont multipliées en Europe, en Amérique Latine ou encore au Japon. Ces monnaies locales complémentaires (MLC) parfois aussi appelées monnaies sociales, régionales ou encore solidaires constituent des « *dispositifs d'échange locaux de biens, de services et de savoirs, organisés autour d'une monnaie spécifique permettant à la fois*

d'évaluer et de régler des échanges ». 16 D'un lieu à un autre, elles empruntent des formats assez variables, prenant parfois comme unité d'échange la monnaie ayant cours légal ou d'autre fois le temps.

Face à l'affirmation de l'émergence de ces phénomènes, Madame Cécile Duflot, ancienne ministre de l'égalité des territoires et du logement et Monsieur Benoit Hamon, ancien ministre délégué de l'économie sociale et solidaire et de la consommation et leurs successeurs, ont demandé la mise en place d'une mission afin de *mesurer l'impact de ces dispositifs sur le développement économique et social des territoires*. Cette étude est conduite conjointement par Jean-Philippe Magnen, vice-président de la région Loire-Atlantique et Christophe Fourel, chef de la Mission d'Analyse Stratégique, Synthèse et Prospective (MASSP) de la DGCS. C'est dans ce cadre que nous nous permettons de vous solliciter afin de pouvoir établir un aperçu de la situation de vos pays d'accueil respectifs.

LES MLC EN FRANCE ET DANS LE MONDE : UN APERÇU

Actuellement, les dispositifs de monnaie complémentaire revêtent de multiples formes et procèdent de modalités d'organisation diverses.

Celles qui ont retenu notre attention relèvent tout d'abord de deux dynamiques principales. D'une part se sont développées des initiatives de création de monnaies complémentaires à la monnaie nationale et indexée sur celle-ci. Le but est alors de préconiser un usage local et ainsi, de stimuler des circuits économiques courts, facteurs d'une économie plus responsable tant sur le plan social qu'environnemental.

D'autre part, des dispositifs à base temps tels que les Systèmes d'Echanges Locaux (SELS) où les Accorderies ont vu le jour. Il s'agit alors de privilégier des échanges de biens et de services au travers d'une monnaie scripturale de crédit mutuel exprimée en temps et sur la base d'1h=1h. Dans ce cas, la réception d'un don correspond à un crédit et un contre-don à un débit. Là aussi, on contourne le système monétaire courant pour privilégier certaines formes de l'échange.

On peut traditionnellement mettre en avant trois principales motivations qui démarquent les MLC et les systèmes d'échanges à base temps du système monétaire conventionnel :

- Localiser les transactions, en privilégiant l'usage local de revenus tirés d'une production locale.
- Dynamiser ces échanges au bénéfice des populations, et pour cela refuser l'accumulation, la conservation et la concentration de la richesse
- Transformer les pratiques et les représentations de l'échange (monnaie sociale).

Nous nous intéressons aussi à une forme moins commune de monnaie complémentaire sur le modèle du WIR qui s'est développé en Suisse depuis les années 1930. Dans un contexte de crise et de ralentissement de l'économie, les entreprises ont établi un mode de fonctionnement permettant de contourner le système bancaire conventionnel lorsque celui-ci serait moins enclin à octroyer des prêts en se prêtant directement entre elles. Aujourd'hui, le WIR représente l'équivalent de près d'1% du PIB suisse.

ETUDES PRECEDEMMENT MENEES

Dans le cadre de cette mission interministérielle, une enquête a été lancée afin de recenser les expériences menées en France.

Il serait intéressant que vous puissiez nous dire si des études équivalentes vous ont été demandées par d'autres organes tels que la Banque de France ou le Trésor par exemple.

16 Blanc Jérôme et Fare Marie, Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation, Innovations, 2012/2 n°38, p. 67-84. DOI : 10.3917/inno.038.0067

QUESTIONNAIRE



Le développement des MLC et des systèmes d'échange à base temps

- Peut-on parler d'un phénomène d'expansion de ce type de dispositifs dans votre pays d'accueil ?
- Dans quel contexte ont-ils émergé ? Réaction à une crise ? Opposition au système économique conventionnel ? Autre ?
- Quelles sont les grandes tendances qui se dessinent quant aux objectifs que se donnent les porteurs de projets de monnaies locales et d'autres dispositifs d'échanges non conventionnels ?
- Pourriez-vous nous décrire 1 ou 2 projets particulièrement emblématiques et réussis ?
- Les projets de monnaies, SEL, etc se sont-ils heurtés à des résistances, des oppositions ? Si oui, lesquelles ?



Les MLC, systèmes base temps et l'Etat

- Les pouvoirs publics sont-ils associés à la mise en place et/ou au développement de ces dispositifs ? Si oui, lesquels ?
- Le cadre juridique des dispositifs monétaire ou base temps est-il clairement défini ? Quelles sont les éventuelles limites auxquelles se heurtent les porteurs de projet sur le plan légal ?
- Des dispositifs de suivi ont-ils été mis en place ?
- Autre(s) élément(s) que vous estimez utile de nous communiquer.

LOCAL CURRENCIES AND LOCAL EXCHANGE TRADING SYSTEMS

CONTEXT

Since the beginning of the 1990s, the projects of local currencies creations have multiplied in Europe, Latin America and Japan. Those local currencies, sometimes called social, regional or solidarity-based currencies, are “systems of local exchange of goods, services and knowledge organized around a specific currency that allow evaluating and paying for exchanges¹⁷”.

In the places when they are implemented, the local currencies have different formats, using the legal currency or time as an exchange unit.

Faced with the emergence and the multiplication of these phenomenon, Mrs Cecile Duflot, former Minister of Territorial Equality and Housing and Mr Benoit Hamon, for Minister Delegate for Social and Solidarity Economy and Consumption and their successors, asked to launch a mission in order to evaluate the impact of those systems on the economic and social development in the different places where the local currencies are implemented. This study is conducted by Jean-Philippe Magnen, vice-president of the region Loire-Atlantique and Christophe Fourel, chief of the Strategic Analysis, Synthesis and Prospective Bureau in the Social Cohesion Department.

17 Blanc Jérôme and Fare Marie, Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation, Innovations, 2012/2 n°38, p. 67-84. DOI : 10.3917/inno.038.0067

In this regard, we take the liberty of appealing to you, in order to have a glimpse of your host country's situation.

LOCAL CURRENCIES IN FRANCE AND IN THE WORLD

Today, the local currencies systems are taking multiple forms and are organized in several ways. Those who draw our attention are characterized by two main dynamics. First, local currencies complementary have been created and are complementary to the legal currency, while being indexed to it. The goal is to spur a local use of the currency and to stimulate the short economic circuits. This is a way to have a more responsible economy, when it comes both to social and environmental matters.

Moreover, local exchange systems have emerged. Their goal is to foster goods and services exchanges with a scriptural currency that serves for mutual credit, expressed in unit of time (one hour = one unit of currency). Therefore, receiving units of currency tallies with a credit, and giving units of currency tallies with a debit. Here again, the usual monetary system is avoided in order to foster some forms of exchange.

Three main characteristics are traditionally given, that differentiate local currencies and local exchange systems from the usual monetary system:

- They locate the transactions, by favoring local use of the revenues drawn from a local production
- They spur those exchanges at the benefit of the population, by refusing wealth accumulation, conservation and concentration
- They transform exchange practices and representations (social currencies)

We are also interested in a less common form of complementary currency, the WIR, that have been developed in Switzerland in the 1930s. In a time of crisis and economic slowdown, companies have established a system that allows them to avoid the usual banking system when it is less likely to give credit, and to lend directly money to each other. Today, the WIR represents 1% of the Swiss GDP

FORMER STUDIES

Within the frame of this inter-ministerial study, a survey has been launched in order to have an overview of the French experiments.

We would like to know if you have been asked with similar studies by other institutions, such as the Bank of France or the Treasury.

QUESTIONNAIRE

The development of local currencies and local currency systems

- Is there a multiplication of those systems in your host country?
- Why did they emerge? Are they a reaction to the crisis? An opposition to the usual economic system? Something else?
- What are the project managers' goals?
- Could you describe one or two particularly emblematic and successful projects?
- Have there been obstacles to the development of those projects? What were they?

The local currencies, local exchange projects and the Public administration

- Have public administration been associated to the setting up of those projects? Which public structures were involved?
- Is the legal frame clearly defined? What are the potential hindrances for the project managers?

- Have feedback processes been set up?
- Additional information that you would like to tell us about:

CONTACTS PRESSE CABINET DE CAROLE DELGA :

Sophie DULIBEAU et Anthony PORCHERON
sec.secaccess-presse@cabinets.finances.gouv.fr
01 53 18 44 13